

## Abonnements par la poste :

| Edition quotidienne              |         |
|----------------------------------|---------|
| CANADA                           | \$ 6.00 |
| Etats-Unis et Empire Britannique | 8.00    |
| UNION POSTALE                    | 10.00   |
| Edition hebdomadaire             |         |
| CANADA                           | 2.00    |
| ETATS-UNIS ET UNION POSTALE      | 3.00    |

# Le mensonge international

## Propos de paix et budgets de guerre

Au moment où un grand homme de guerre vient de mourir, il n'est pas inopportun d'examiner où en sont quelques-unes des principales nations, dans leurs budgets militaires et leurs dépenses navales. Car, quoi qu'on ait dit, au temps du traité de Versailles et pendant les mois précédents, la guerre à la guerre n'a pas donné les résultats qu'on prétendait en attendre, chez les hommes d'Etat qui menaient alors les nations. Et les budgets de guerre, — qu'ils s'intitulent budget de défense, budget de surveillance des frontières, budget de police internationale, — sont plus élevés qu'ils ne l'ont jamais été, sauf pendant le grand conflit européen.

Il y a bien eu vers 1921 le congrès du désarmement de Washington, où quelques nations se sont à peine entendues sur un programme de destruction d'unités navales démodées, soit qu'elles eussent fait un trop long service, soit que l'expérience des engagements sur mer, de 1914 à 1918, eût démontré que tel ou tel type de navires ne serait plus que d'une douteuse utilité; hors cela, Washington n'a guère donné de résultats d'ordre pratique. Il y eut plus tard à Genève et ailleurs d'autres pourparlers de désarmement; mais les grandes nations n'ont pu s'y entendre, d'aucunes s'y sont même querellées. Entre temps, elles ont pour la plupart continué leurs frais d'armement; elles les continuent, en dépit du traité Kellogg, manifestation toute platonique d'un esprit pacifique qui, dans le domaine de la réalité, n'a encore rien accompli. Il y aura enfin ces semaines-ci, à Genève, — le 15 avril, si rien n'y vient mettre obstacle, — de nouveaux pourparlers; l'issue probable de ces conversations diplomatiques laisse d'avance quelque peu sceptique, car jamais, depuis la fin de la guerre européenne, les nations n'ont fait preuve d'une aussi grande activité à s'armer, à renouveler leurs équipements militaires, à lancer de nouvelles unités navales.

Veut-on des statistiques récentes? Il n'est rien comme de s'y reporter. Et M. Johnson, correspondant à Genève du *World* de New-York, donne là-dessus des chiffres dont le total fait réfléchir.

Les Etats-Unis ont dépensé l'an dernier 628 millions de dollars pour fins militaires; ils viennent d'adopter un programme de construction navale comportant le lancement, d'ici quelques années, de quinze grands croiseurs. Et leur budget de guerre est en 1929 de 658 millions. La France, — abstraction faite de son budget naval considérable, car elle est en train de reconstruire sa marine de guerre fort entamée depuis 1914, elle a déjà mis en chantier plusieurs beaux navires de combat, — dépensera cette année au delà de 2 milliards 200 millions de francs-or, près de 700 millions de plus qu'il y a deux ans. L'Italie avait, il y a deux ans, un budget de défense nationale de 976 millions de livres-or. C'était déjà élevé. Cette année, ce budget atteint le total de 1 milliard 324 millions de livres-or. La Russie, entre temps, dépensera près d'un milliard de roubles-or, contre moins de 700 millions il y a deux ans.

Et l'Allemagne? Réduite à la portion congrue, elle n'a plus qu'une petite armée régulière; néanmoins, depuis 1924, elle a presque doublé les dépenses militaires qu'elle avait droit de faire alors. Et son budget d'armements, l'an dernier, a dépassé 717 millions de marks-or. "L'Allemagne dépense plus aujourd'hui, par soldat, que n'importe quel autre pays d'Europe, et ses frais militaires ont monté, toutes proportions gardées, plus vite que ceux de toute autre puissance européenne", dit M. Johnson.

Que fait la Grande-Bretagne? Elle est à la veille d'élections générales et l'opposition a mis à son programme un plan d'économies considérables dans les dépenses de tout genre, y compris les frais d'armements. Aussi se trouve-t-il que, cette année, la Grande-Bretagne est, de toutes les grandes puissances internationales, la seule à pratiquer une coupure un tant soit peu sensible de ses frais de préparation militaire et navale, — une coupure de moins de 2 pour cent, car le budget militaire courant de Londres est de 120 millions et demi de livres sterling, contre 122 millions, 818 mille livres pour l'avant-dernière année.

Enfin, pour montrer jusqu'à quel point les grandes puissances ne pratiquent guère l'économie, malgré leurs dettes écrasantes et leurs impôts élevés, pour la plupart, — sauf les Etats-Unis, — M. Johnson rappelle qu'en 1909 le budget de guerre total de la France, de l'Angleterre, des Etats-Unis, de l'Italie, du Japon et de la Russie était de 8 milliards, 11 millions de francs-or, contre 13 milliards, 205 millions pour 1929. Cela veut dire que, de \$1,602,000,000, il y a vingt ans, ce budget a monté, en dépit des énormes frais de guerre de ces nations, de 1914 à 1919, à \$2,610,000,000; c'est un milliard de dollars de plus cette année qu'il y a deux décades.

Et l'on feint de parler sérieusement de paix durable; l'on signe des pactes de désarmement; l'on assure qu'on a commencé de désarmer; l'on convoque de nouvelles conférences où l'on se félicite de ses sentiments pacifiques, où l'on dressera de nouveaux pactes dans lesquels il sera derechef question de paix, de mort à la guerre...

Mort à la guerre, soit; mais si l'on commençait par tuer le mensonge international?

Georges PELLETIER

## L'actualité

### Holt et Jones

Un petit Irlandais acide, incisif et vif, qui a longtemps occupé une place importante dans la tribune de la presse à Ottawa et qui continue de fréquenter les couloirs et les coulisses parlementaires — excellent poste d'observation pour connaître les rois de la finance — M. Gratton O'Leary, donne dans le numéro du 15 mars du *MacLean's* Magazine un portrait à la pointe sèche des deux magnats de l'électricité qui s'affrontent à l'heure actuelle et continueront peut-être de s'affronter quelque temps, mais qui finiront, sans doute, par s'entendre. L'un est sir Herbert Holt; l'autre, M. Frank P. Jones.

Des deux, le plus connu est encore sir Herbert Holt, bien que cet Irlandais du Nord de l'Irlande, arrivé depuis cinquante-trois ans au Canada, aime s'environner de ses brouillards natifs. Il est rare qu'on le voie, rare qu'il se produise, rare qu'il ouvre sa porte — même celle de son bureau. Ceux qui ont accès auprès de lui, c'est qu'il a besoin de les voir pour l'une de ses nombreuses affaires, au sujet de l'une des quelque cent cinquante compagnies gravitant, pour la plupart, autour de la Banque Royale.

Sir Herbert Holt n'est pas social et ne tient pas à passer pour tel. M. O'Leary rappelle à son sujet que "les loups chassent en bande,

mais que le lion va seul", et, encore, que sir Donald Mann avait coutume de dire: "Holt est un cheval qui ne peut pas s'atteler avec un autre: il doit travailler seul."

Rien de plus juste. Mais on se demande comment cette véritable dynamo humaine peut suffire à la tâche. M. Holt touche à tout: chemins de fer, tramways, pulperies, manufactures textiles, théâtres de minuscules automobiles. Il n'y a pas, en réalité, une industrie de quelque importance qui ne soit dans l'orbite de son influence de l'Atlantique au Pacifique et ses activités dépassent de beaucoup les frontières canadiennes. Il a accumulé une richesse si vaste que nul homme ne peut la mesurer, pas même lui. Comment ce solitaire suffit-il à l'oeuvre? Comment peut-il administrer ce réseau serré et immense d'entreprises financières, industrielles et commerciales de tout genre? Par ses subalternes qu'il sait choisir. Il les casse s'ils ne sont pas de force; et les distingue et les laisse par derrière lui, s'ils sont efficients. Cependant, bien que son biographe ne le dise pas, sir Herbert Holt s'assure parfois des associés. Il n'est personne à Montréal qui salue de près les choses de la finance qui ne sache que M. Gundy, de Toronto, figure désormais à ses côtés dans tous les lancements importants. Parfois, on l'a vu s'appuyer aussi sur M. Julian C. Smith, qu'on désigne comme son successeur éventuel, car M. Holt a soixante-deux ans.

Chose à noter, cet Irlandais du Nord n'a pas ces préjugés qu'on a

accoutumés de trouver chez les gens de son pays contre tout ce qui est papiste. On trouve des Canadiens français, plus peut-être que dans aucune autre compagnie importante, à des postes de commandement dans la Montreal Light, Heat, qui fut le point de départ, sous un autre nom, de ses conquêtes, et son secrétaire particulier est, depuis un grand nombre d'années, un Canadien français.

M. Jones est moins connu. Il est la cheville ouvrière de la Beauharnois Power, grande rivale, pour l'instant, bien qu'elle soit encore dans le devenir, de la Montreal Light, Heat & Power, de toutes les entreprises d'énergie électrique placées sous le sceptre de sir Herbert Holt.

M. Jones a, plusieurs années, contrôlé l'industrie du ciment et on lui prête des sentiments sans aménité pour sir Herbert dont il serait, d'après M. O'Leary, tout l'opposé au physique et au moral.

M. Jones est né dans la province d'Ontario; il est donc un Canadien de naissance. Ses parents étaient pauvres. Il en parle volontiers avec des sentiments d'admiration. Il a passé sur leur terme les jours les plus heureux de sa vie, dit-il. Il fit un bref stage à l'Académie militaire de Kingston. Mais la théorie l'intéressait peu. Il souhaitait de connaître les entreprises par leur côté matériel. A dix-huit ans, il était chauffeur de journaux à Gananoque à \$5 par semaine. "J'avais, dit-il, plus d'argent liquide alors que je n'en ai jamais eu depuis."

L'entreprise titanique de la Beauharnois vient de le mettre sur le même plan que M. Holt, d'un seul coup, quand on songe que cette usine doit générer 500,000 chevaux-vapeur en quelques années et pourra atteindre à deux millions. Il y a pleine confiance. Et il pense, d'après M. O'Leary, trouver au Canada tout le capital voulu. "Ce ne sont pas, dit-il, les vastes entreprises qui sont difficiles à financer; mais les petites. J'ai toujours voulu entrer dans la partie (the game) de l'énergie électrique. Elle signifie beaucoup pour le Canada — l'épargne des millions que nous payons pour le charbon. Et elle signifie diminution des frais de fabrication, plus d'usines, plus de salaires et de commerce. L'ennui actuel c'est que les prix de la force motrice sont trop élevés (le ciment en saurait quelque chose, parait-il). Si Beauharnois peut entrer dans la production, nous pourrions les prix par la moitié, nous ferions du bien au Canada."

Pour le moment, encore une fois, M. Jones et sir Herbert sont aux prises. Mais, si ennemi de toute collaboration qu'il soit, si mauvais diplomate qu'il se plaise à se montrer, le magnat de l'électricité a fini par s'entendre avec ses rivaux — M. A. Robert disparu — dans le même domaine. Southern Canada Power et Shawinigan travaillent aujourd'hui harmonieusement avec lui. Il ne reste que la lancinante rivalité de l'International Power, aux mains de M. Graustein. M. Jones se soustrait-il toujours à l'influence de M. Holt? Souhaitons-le pour le consommateur. Mais nos hommes de finance devant la menace de l'étatisation, ont depuis longtemps reconnu la justesse de cette observation d'un révolutionnaire américain: "We must hang together or be hanged separately."

Paul ANGER

## Bloc-notes

### L'hommage suprême

La France se dispose à rendre au maréchal Foch l'hommage le plus solennel qui soit au pouvoir des hommes.

La nation prend officiellement charge des funérailles du grand soldat. Elle essaie d'associer à sa gloire les plus magnifiques souvenirs de son histoire. Avant de se diriger vers Notre-Dame, la vieille église où vivent des siècles d'histoire française, la dépouille mortelle reposera sous l'Arc de triomphe. Elle sera finalement déposée aux Invalides, près du tombeau de Napoléon.

Quelles images surgissent dans toutes les mémoires au seul énoncé de ces noms illustres!

### Defunctus...

Et comme Foch fut un chrétien sans peur, la religion couronnera cet hommage, fera planer sur les millions d'hommes qui en seront témoins, ou l'entendront raconter une pensée d'éternité.

Defunctus adhuc loquitur... Mort, Foch parle encore. D'un bout de l'univers à l'autre on loue, ou tout au moins on note, la foi profonde qui l'anima, la pitié qui fut la sienne.

Et cela fera lever dans les âmes une moisson de réflexions fécondes.

### Expansion

On aura lu hier la confirmation d'une bonne nouvelle que l'on soupçonnait depuis quelque temps. Les Dominicains fondent dans l'Ouest, à Prince-Albert (diocèse de S. G. Mgr Prud'homme), une maison de leur ordre. Ils possèdent déjà aux Etats-Unis d'importants établissements. Ils viennent de fonder aux Provinces Maritimes un couvent nouveau; ils ont pris déjà leur part des missions étrangères et voient qu'ils s'établissent dans l'Ouest. Cette expansion continue témoigne d'une force dont tous devraient se réjouir.

La fondation d'un couvent comme celui de Prince-Albert est, dans la réalité des choses, un événement infiniment plus considérable que beaucoup de ceux autour desquels on fait grand tapage.

## A Québec

# Le ministère ajourne son bill des ponts

M. Galipeault défend ce projet, mais le gouvernement le renvoie à l'an prochain — MM. Taschereau et Sauvé et la loi de presse — Droits du public et privilèges des journaux — Le palais de justice de Québec sera "le plus beau de la province", assure M. Galipeault

"LE SOLEIL SE COUCHE QUAND LES MINISTRES SE LEVENT", DIT M. SAUVÉ

(Par Georges LEVEILLE)

Québec, le 21 — La loi de la presse a été adoptée en troisième lecture, ce soir, à l'unanimité et sans amendements, après quelques remarques par M. L.-A. Taschereau, M. Arthur Sauvé, M. Athanase David et M. Aldéric Blain.

Le bill est bien connu de nos lecteurs. M. Georges Pelletier l'a élucidé dans nos colonnes avec trop de connaissance de cause pour que nous en donnions encore une fois la teneur. Il doit garder aux journaux et aux journalistes tous les droits qu'ils ont aujourd'hui sous l'empire du droit commun et leur donner en plus certains privilèges qu'ils ne possédaient pas auparavant.

M. Taschereau et la loi de presse

Si nous n'avons pas appelé plus tôt cette mesure qui est au feuillet depuis les premiers jours de la session, dit le premier ministre, c'est parce que nous voulions donner aux intéressés, nos amis les journalistes, le temps de l'étudier. Cette loi nous a été demandée par les journalistes qui ne se croyaient pas assez protégés sous la loi actuelle. Je ne suis pas prêt à admettre cependant que les journalistes étaient dans une situation aussi pénible que certaines personnes l'ont laissé entendre. Si nous jetons un regard en arrière il est facile de nous rendre compte que les journaux et les propriétaires de journaux sont aujourd'hui en plein progrès sur les idées d'autrefois. Dans ce temps-là, un journaliste qui publiait un article libelleux était susceptible d'être pendu, et si le libelle était de moindre importance, il pouvait, pour le moins, subir le supplice de la hart. Nous n'en sommes plus là et j'ajouterais à cela que notre presse de la province de Québec est plus libre qu'ailleurs. Il est vrai cependant que le journaliste a encore sa responsabilité civile, selon laquelle la personne à qui il cause des dommages a le droit de se faire dédommager. Souvent, cependant, la bonne foi du journaliste est mise à l'épreuve malgré sa meilleure volonté et ses responsabilités sont grandes.

La loi que nous présentons a été accueillie de différentes manières. Certains journaux ont dit que nous avions fait un pas dans la bonne voie et que la loi aiderait les propriétaires de journaux et les journalistes. D'autres, dont le *Star*, ont vu là, de la part du gouvernement, une tentative pour bâillonner la presse. Je crois aussi que c'est l'honorable député de Sainte-Marie (M. Camille Houde) qui disait ici que notre loi de la presse, comme notre loi du radio, offrait des dangers et que le gouvernement pourrait un jour s'en servir pour bâillonner la presse ou empêcher les gens de parler au radio. Cela n'est ni l'un ni l'autre, c'est de donner à la presse de cette province la liberté la plus entière pourvu qu'elle respecte les droits et la réputation des citoyens. Nous avions deux devoirs à éviter en rédigeant notre loi: entraver les libertés de la presse et donner à la presse une trop grande liberté. Chez nous l'idée s'est répandue que la réputation d'un homme public est une chose publique qui appartient à tout le monde et que lorsqu'un homme se

mêle de la chose publique il doit abdiquer tout ce qu'il doit à son nom et à sa famille en autant que la province est concernée; je veux pourtant rendre cet hommage à la presse anglaise qu'elle ne va jamais aussi loin que la presse française et qu'elle sait mieux que cette dernière respecter la vie privée de nos hommes publics, de ceux qui donnent le meilleur d'eux-mêmes à leur province et à leurs concitoyens.

"Il n'y a pas de comparaison entre la presse anglaise et le *Soleil*", demande M. Sauvé.

Le *Soleil* n'est pas pire, rétorque M. Taschereau qui poursuit: nous avons donc déposé ce projet de loi qui, je l'espère, recevra l'approbation des propriétaires de journaux et du public. Avons-nous rencontré les desiderata de tous, avons-nous évité tous les écueils? Nous avons essayé. Nous avons rencontré les propriétaires de journaux et nous avons discuté ensemble le projet. Certaines suggestions qu'il nous ont faites ont été acceptées et, à la suite de cette entrevue, les journalistes nous ont exprimé leur satisfaction.

Le premier ministre donne ensuite lecture d'une lettre qu'il a reçue du gérant de la *Canadian Daily Newspaper Association*, le félicite et le remercie d'avoir proposé une loi aussi bonne.

La loi est donc satisfaisante pour les journalistes, le sera-t-elle autant pour l'opinion publique? se demande M. Taschereau, qui répond: Nous avons laissé subsister dans la loi le respect de la loi civile, mais nous y avons ajouté une clause qui rend la position du journaliste plus facile, sans enlever leurs droits aux gens.

Nous avons d'abord dit que celui qui se croit lésé doit donner au journal un avis de trois jours pour que celui-ci ait le temps de se rétracter ou de donner des explications, s'il le juge à propos. Souvent, un article libelleux a échappé au contrôle de la rédaction et un mot publié après coup peut remettre les choses au point. Donc, maintenant, le journal qui le voudra, pourra se rétracter dans son prochain numéro. La partie lésée aura aussi le droit de réponse. Elle pourra adresser cette réponse au journal qui l'a attaqué, et ce journal sera forcé de la publier, pourvu qu'elle soit couchede dans des termes convenables et qu'elle ne soit pas démesurément longue. Si le journal la publie et donne acte à la partie lésée, les choses en resteront là. La rétractation publiée après un avis de trois jours sera une fin de non-recevoir complète, sauf en ce qui concerne les dommages réels, que la partie lésée a le droit de réclamer. De plus, le journal poursuivra aussi le droit de demander un cautionnement de la personne qui le poursuivra, si lui-même est prêt à le faire. La plus entière discrétion est laissée au président du tribunal qui entend la cause à ce sujet. Le juge aura aussi le droit de demander la publication de son jugement dans le journal incriminé, aux frais de celui-ci, s'il s'agit d'un quotidien ou dans un journal du district judiciaire, s'il s'agit d'un hebdomadaire.

L'immunité des journaux

Les journalistes obtiennent ensuite l'immunité parlementaire pour tous les rapports de la chambre, les rapports qu'ils font des comités de la chambre auxquels le public est admis, les rapports des procès pourvu que ces rapports soient fidèles, faits de bonne foi et complets. Ils auront aussi l'immunité s'ils publient, à la demande de l'exécutif, des avis publics pour déclarer que les obligations et les actions de telle ou telle compagnie sont sans valeur et pour mettre le public en garde contre elles.

"Cela vient bien en retard", remarque M. Houde.

C'est possible, reprend M. Taschereau, mais c'est le parti libéral qui met cette loi dans nos statuts. Il a fait du mieux qu'il a pu et il soumet maintenant son projet au grand jury composé des journalistes qui sont les principaux intéressés et du grand public, représenté ici par la députation, les hommes publics qui ont peut-être le plus à se plaindre des journaux. Nous sommes prêts à accepter tous les amendements qu'on nous suggérera pour modifier ou améliorer notre loi et nous leur demandons qu'on nous donne le meilleur concours."

M. Sauvé

"En effet, dit M. Arthur Sauvé, répondant au premier ministre, la Chambre et surtout les journalistes doivent se réjouir de ce que le premier ministre ait cru devoir, en ce temps pascal, faire un examen de

conscience complet et doter de province d'une loi de la presse demandée depuis longtemps. Le premier ministre déclare que c'est le parti libéral qui nous apporte cette réforme, mais il n'a pas osé dire que lorsque l'opposition a demandé une loi de la presse en 1922, elle a suscité une forte hostilité et que le premier ministre s'opposait fort à accorder ce qu'il donne aujourd'hui aux journaux. Je me réjouis donc à titre de journaliste de ce que ce projet de loi soit soumis à la Chambre pour approbation.

"Vous êtes sincère"? interroge M. Taschereau.

"Oui, mais il y a peut-être des avocats qui ont écrit des articles, qui ne pourraient en dire autant, dit M. Sauvé, en jetant un regard vers le secrétaire provincial, M. David.

Le chef de l'opposition rappelle que c'est le 18 décembre 1922 qu'il a demandé au gouvernement d'adopter une loi de presse, réclamée alors par tous les journalistes, qui ne se sentaient pas assez protégés par la loi ordinaire. Il ajoute qu'il y a eu des abus dans le passé, du côté des ministres, il déclare que le gouvernement a profité de ce manque de loi dont les journaux souffraient pour poursuivre un journal en libelle, simplement parce que leurs paroles avaient été mal rapportées. Le journal a rétracté et malgré tout, on l'a poursuivi et le ministre en cause a exigé des dommages. M. Sauvé rappelle ce qu'il disait en 1922 à l'appui de sa motion demandant une loi de presse. Le premier ministre voulait, à cette époque, qu'il se fit parrain d'un bill de la presse, il ne l'a pas fait parce qu'il sait bien qu'il aurait été "tué" tout simplement par la majorité. Il y a donc sept ans qu'il demandait cette loi de presse et ce n'est qu'aujourd'hui qu'il se réveille et qu'il veut donner la loi de presse et encore il se vante d'en être l'auteur.

M. Sauvé cite ensuite un discours de M. Athanase David, reproduit dans le *Soleil* de l'époque, où le secrétaire provincial se prononçait carrément contre une loi de presse. Il considérait que l'article 103 du code civil était suffisant pour les journaux et qu'il aurait été difficile de faire une meilleure loi que celle-là. Il change maintenant d'idée.

Le chef de l'opposition conclut ses remarques en disant qu'il se réjouit, en tant que journaliste et député, du fait que le gouvernement présente une loi de presse qui a été examinée par ses anciens confrères et épurée. Ils en ont enlevé les injustices que le gouvernement voulait y laisser subsister, mais il se demande cependant pourquoi le gouvernement n'amende pas encore son bill pour enlever cette clause décriant que l'hebdomadaire sera obligé de publier la rétractation de la partie lésée et dans son journal et dans un quotidien.

"Les journalistes l'ont acceptée", répond M. Taschereau.

"Parce que vous n'avez pas voulu l'enlever", rétorque M. Sauvé.

"Non"

"Oui, les journalistes l'ont subie".

M. Sauvé rappelle que le *Devoir* et d'autres journaux ont fait des représentations à ce sujet et il termine en disant que s'il y a des lacunes dans la loi, les journalistes pourront toujours revenir l'année prochaine pour la faire amender.

## M. David

M. Athanase David déclare que c'est certainement l'atavisme qui le fait se lever quand il est question de la presse. Il fait allusion à son père, le sénateur L.-O. David, qui demandait plus de liberté pour la presse à une époque où les journaux confondaient souvent les mots liberté et licence. Il croit cependant que le moment est venu de donner cette loi aux journaux, et il veut expliquer par ces mots son attitude de 1922. Il parle du *Soleil* et M. Sauvé lui fait remarquer que "le *Soleil* se couche quand les ministres se lèvent".

## M. Blain

M. Aldéric Blain se prononce ensuite en faveur du principe du bill, il remarque cependant que cette loi est quelque chose que l'on enlève du code civil pour faire une loi spéciale pour eux et les sortir du code. Il considère qu'il y a des points faibles dans la loi. Il voudrait qu'il fut défendu aux journaux de rapporter les détails scandaleux des procès criminels pour sauvegarder notre jeunesse. Il croit que le gouvernement devrait mettre quelque chose dans la loi pour exercer un certain contrôle là-dessus et que le président du tribunal, par exemple, ait le droit de défendre aux journalistes de rapporter des détails scandaleux qui ne peuvent enseigner rien de bon aux adultes et encore moins à la jeunesse.

Il proteste aussi contre cette clause du bill qui force l'hebdomadaire à publier sa rétractation dans un quotidien.

## Réplique du premier ministre

M. Taschereau profite de son droit de réplique. Il reproche à M. Sauvé de n'avoir pas présenté un bill de la presse en 1922 alors qu'il aurait pu le faire au lieu de se contenter de faire des suggestions au gouvernement. Il trouve étrange, dit-il, que M. Sauvé n'ait pas parlé de cette loi depuis cette époque. Le gouvernement n'apporte cette loi que cette année, ajoute-t-il, parce que ce projet était difficile et compliqué. La rédaction de la loi lui a demandé beaucoup de travail.

M. Blain quant à la question qu'il a soulevée tantôt. Les journaux rapportent, parfois, des procès scandaleux, des choses que la jeunesse ne devrait pas lire, des choses qui ne devraient jamais pénétrer dans un

foyer. Cependant il laisse à la discrétion des pères de famille qui ont du respect pour eux-mêmes et qui contrôlent les journaux, de surveiller leurs colonnes de telle sorte que de telles choses scandaleuses ne soient pas publiées. De plus, le juge a actuellement le droit d'ordonner le huis clos quand il croit la chose nécessaire, bonne et utile, et nos juges devraient se servir de cette prérogative, ordonner le huis clos plus souvent, cela serait dans l'intérêt de la justice et de la morale. Le gouvernement, dit le premier ministre, a déjà fait quelque chose pour enrayer le mal. Il a défendu l'admission des journalistes aux exécutions capitales. A chaque exécution, il recevait des douzaines de demandes d'admission de la part de journalistes de chez nous, des provinces voisines et des Etats-Unis. Des journaux voulaient même obtenir la permission d'envoyer leurs photographes enregistrer les dernières convulsions du condamné. Le gouvernement a mis bon ordre à tout cela. "Je désire", dit M. Taschereau, que les juges exercent un contrôle plus sévère lorsqu'il s'agit de procès scandaleux et qu'ils se servent plus souvent du huis clos. Je demande aux pères de familles qui sont journalistes et aux propriétaires de journaux de faire la même chose et de ne pas publier ces choses-là.

M. Duplessis suggère ensuite au premier ministre, alors que le bill a subi le stage de la deuxième lecture et qu'on l'étudie en comité plénier, d'y ajouter un amendement pour immuniser les comptes rendus des séances du parlement britannique et des autres législatures, publiées dans nos journaux.

M. Taschereau s'y refuse sous prétexte que nous légiférons pour nous et non pour nos voisins.

On étudie ensuite le bill, clause par clause. La clause qui traite de l'immunité pour les journaux qui demandent des avis publics, à la demande de l'exécutif, pour mettre le public en garde contre des compagnies véreuses, est commentée par le premier ministre. On nous a dit, remarque-t-il, que cette clause ferait beaucoup plus pour empêcher ces compagnies de frauder le public que les plus belles "Blue sky laws". On nous a assuré que c'était peut-être ce que nous avons fait de mieux cette session-ci."

Le bill est finalement adopté en troisième lecture.

## Le bill des ponts ajourné

Au cours de la journée, plusieurs projets de loi importants ont été étudiés. Le premier à être présenté au bill des grands ponts, mais il s'est contenté de rapporter progressivement quelques discours de la droite et de la gauche; le premier ministre a laissé entendre qu'il ne reviendra pas avant un an et il mourra avec la prorogation, couché dans le feuillet de la Chambre.

## Trois cents dollars d'indemnité

A la fin de la séance on a aussi adopté en troisième lecture, malgré l'opposition et après un vote de 37 contre 6, un bill et une résolution de M. Taschereau qui se lit comme suit:

"Qu'à chaque session de la Législature, il soit alloué à chaque conseiller législatif et à chaque député, autres qu'à ceux qui sont membres du conseil exécutif et du conseil d'administration d'un département, la somme de trois cents dollars pour frais de déplacement."

"Que les dispositions de la résolution s'appliquent à compter de l'ouverture de la présente session de cette législature."

## Le bill des ingénieurs forestiers

La Chambre étudie le bill B du Conseil législatif intitulé: *Loi modifiant la loi des ingénieurs forestiers* dont nous avons déjà parlé. M. Duplessis félicite le Conseil législatif d'avoir présenté un tel bill que le gouvernement aurait dû adopter avant aujourd'hui."

Le bill a pour but d'établir les ingénieurs forestiers en corporation fermée.

M. Duplessis est favorable au principe du bill et espère que l'an prochain le gouvernement prendra à son compte un bill donnant des pouvoirs encore plus étendus aux ingénieurs.

Le bill est adopté en troisième lecture à l'unanimité.

## Pour le monument Lafontaine

On étudie ensuite un projet de loi de M. René Vautrin pour autoriser les corporations municipales à contribuer à l'érection d'un monument à sir Louis-Hippolyte LaFontaine.

M. Vautrin explique qu'un comité s'est formé à Montréal pour contribuer à l'érection de ce monument. Le gouvernement a contribué \$10,000 et Montréal, \$5,000; il s'est cependant élevé un doute à l'effet de savoir si les municipalités ont le droit de contribuer. Voilà le pourquoi du bill.

M. Vautrin fait ensuite l'éloge de sir L.-H. LaFontaine.

"M. Aldéric Blain, de Dorion, approuve le bill, d'autant plus que dans son premier discours en Chambre il a suggéré d'ériger un monument à la mémoire de cet homme d'Etat."

(Suite à la huitième page)

LIRE EN PAGE 2: Une lettre d'Ottawa, par Emile Benoist.



Demain: SAMEDI, 23 mars 1929.

Saint-Victorien, martyr.

Lever du soleil, 6 h.  
Coucher du soleil, 6 h. 16.  
Lever de la lune, 4 h. 21.  
Coucher de la lune, 5 h. 34.

Premier quart, le 18, à 2 h. 42 m. du matin.

Pleine lune, le 25, à 2 h. 46 m. du matin.

Dernier quart, le 3, à 6 h. 09 m. du matin.

Nouvelle lune, le 11, à 3 h. 37 m. du matin.

VENT ET PLUIE  
MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum 40.  
Minimum 20.  
Même date l'an dernier 41.  
Même date l'an dernier 36.  
Même date l'an dernier 37.

BAROMETRE

10 heures a.m. 29.87. 11 heures a.m. 29.95.

Midi: 29.97.

Chiffres fournis par la Maison L.-R.

de Meslé, 3004, St-Denis, Montréal.

Le Devoir est membre de la Canadian Press, de l'A. B. C. et de la C. D. N. A.

## Un demi-million pour l'instruction agricole

Cette somme servira au perfectionnement des écoles d'agriculture, à l'établissement de nouveaux bureaux d'agronomes, de fermes de démonstration et à l'organisation de cours abrégés agricoles — Remarques de M. Sauvé — M. Ouellet demande un million

### Défense de prendre un mandamus contre la Couronne, ses ministres ou ses officiers

Québec, 22 (Par Georges Leveillé). — La Chambre a adopté ce matin une résolution du gouvernement accordant \$500,000 pour l'éducation agricole, l'amélioration des écoles d'agriculture, l'établissement de nouveaux bureaux pour les agronomes, l'établissement de fermes de démonstration, l'organisation de cours abrégés, etc.

La résolution a fait naître une série de discours pratiques sur l'agriculture.

#### LES PASSES MIGRATOIRES

Québec, 22 (D.N.C.). — La Chambre a étudié ce matin un bill de M. Proulx pour modifier la loi de la pêche relativement aux passes migratoires. Le ministre explique qu'il s'agit de faire construire ces barrages poisson sur les rivières, par tous les intéressés.

Le bill permet au gouvernement de forcer les compagnies qui ont des chaussées, à construire des passes migratoires, si la chose est jugée utile par le ministre des pêcheries.

M. Aldéric Blain considère que le bill a du bon; il y a très peu de passes migratoires et encore moins de modernes dans la province de Québec.

Le bill est adopté en troisième lecture à l'unanimité.

#### LE BILL DES MANDAMUS

On étudie ensuite la loi modifiant le code de procédure relativement aux procédures par voie d'injonction ou de mandamus contre la Couronne, ses ministres ou ses officiers.

M. Maurice Duplessis proteste contre cette loi qui défendrait de prendre un mandamus contre la Couronne, ses ministres ou ses officiers. Le député des Trois-Rivières considère que c'est porter atteinte au droit des gens et que c'est d'ailleurs la tendance du gouvernement cette année que de restreindre toutes les libertés individuelles.

Le bill est adopté sur division en troisième lecture.

#### UN DEMI-MILLION POUR L'INSTRUCTION AGRICOLE

On étudie ensuite la résolution suivante: Attendu que l'instruction agricole, scolaire et post-scolaire, sous ses différentes formes, est essentielle au développement de l'agriculture;

Attendu qu'il y a lieu d'aider davantage au développement de l'instruction agricole;

Qu'il soit en conséquence: Résolu, 1o. Qu'un montant de cinq cent

mille dollars soit affecté à l'instruction agricole, au perfectionnement des écoles d'agriculture, à l'établissement de nouveaux bureaux d'agronomes, à l'établissement de fermes de démonstration, à l'organisation de cours abrégés agricoles et à toutes autres fins d'éducation et de démonstration.

Résolu, 2o. Que ce montant soit payé par le trésorier de la province à même le fonds consolidé du revenu au ministre de l'agriculture sur arrêté du lieutenant-gouverneur en conseil.

#### LES DISCOURS

M. Jacob Nicol donne quelques mots d'explication puis M. Arthur Sauvé reproche au trésorier provincial de ne pas avoir donné son programme. Il se demande si cette somme sera consacrée simplement à agrandir les écoles au lieu de perfectionner le système d'enseignement.

Ce qu'il faut pourvoir par ces octrois, c'est la science agricole et non la science politique au bénéfice d'un parti.

M. J.-Ernest Ouellet, de Dorchester, considère qu'il faut développer l'agriculture avec toute l'ardeur possible. Par son projet, le gouvernement a l'intention de donner des cours élémentaires abrégés d'instruction agricole, et cela est bien.

Il félicite le chef de l'opposition de son discours pratique et il est heureux de constater qu'il y a des hommes sincères, des amis des cultivateurs, des deux côtés de la Chambre.

M. Ouellet souhaite avec son éloquence habituelle que le gouvernement donne bientôt \$1,000,000 à l'agriculture, au lieu de \$500,000.

M. J.-E. Moreau dit ensuite quelques mots.

M. Maurice Duplessis considère que la méthode d'octrois employée par le gouvernement est dangereuse parce qu'elle repose sur un principe de patronage. Il voudrait que la résolution fût plus explicite.

M. Aldéric Blain fait un bel éloge du talent agricole de M. Arthur Sauvé. Il suggère ensuite au gouvernement de donner une partie des octrois pour établir un laboratoire de chimie agricole dans les écoles d'agriculture, ou moderniser ceux qui existent déjà.

M. Thériault, de l'Islet, approuve la politique du gouvernement.

M. Pierre Gagnon, de Kamouraska, parle ensuite.

La résolution est adoptée en première lecture et la Chambre s'ajourne.

## Croisière du "Calgaric"

DE MONTREAL A NEW-YORK, PAR LE FLEUVE, LE GOLFE, ET L'ATLANTIQUE. LA SAINT-JEAN-BAPTISTE CELEBRE EN MER. (UNE ORGANISATION DU "DEVOIR").

Un voyage de Montréal à New-York en paquebot n'est pas une aubaine banale. Cette croisière, à bord du "Calgaric", l'un des plus puissants paquebots de ligne en service de Montréal au Havre, est offerte par la White Star, en collaboration avec le Service des Voyages du DEVOIR, grâce à des circonstances exceptionnelles. Il n'est pas douteux qu'un grand nombre voudront en profiter.

Le "Calgaric", notifié à New-York pour un voyage en Scandinavie, devra, le 22 juin, aussitôt son arrivée à Montréal, repartir allégrement pour rejoindre New-York, le 27. On ne pourrait trouver meilleure occasion qui permet à ceux qui veulent connaître les charmes de notre St-Laurent, de son incomparable golfe et ensuite de prendre contact avec l'Atlantique, de les inviter tous à prendre passage sur le "Calgaric".

Le voyage sur le fleuve et l'océan sera de cinq jours. Il se complètera d'un séjour de trois jours à New-York et d'une excursion d'une journée en bateau sur l'Hudson jusqu'à Albany, soit un total de neuf jours vécus au milieu d'un confort complet, de plaisirs sans cesse renouvelés; au milieu d'une société aimable et entourée d'un personnel empressé.

Le départ de cette croisière a lieu le samedi, 22 juin, (embarquement la veille au soir). Une escale de trois heures à Québec permettra le lendemain dimanche la messe sera dite en plein air sur le pont du navire, pendant que chanteront les nombreux clochers des églises qui jalonnent les côtes du St-Laurent. Le lendemain le "Calgaric" entrera dans le golfe au large de la côte gaspéenne; puis le mardi, 24 juin, alors qu'on naviguera dans le sillage des navires de Jacques-Cartier, de Champlain et de tous les pionniers fondateurs de la race, une grande manifestation sans précédent dans ces parages aura lieu, à l'occasion de la fête de St-Jean-Baptiste.

Les prix étonnamment modiques et tous les détails seront donnés avec plaisir par les organisateurs. S'adresser au DEVOIR, Service des Voyages, 430 Notre-Dame est, Montréal.

#### Le projet de la Montreal Underground & Terminal

Sur l'invitation de l'archéologue Turcot, les échevins ont assisté à une conférence donnée par M. Séraphin Ouellet, sur le projet de la Montreal Underground & Terminal Company, projet qui fait l'objet d'un bill au parlement fédéral. Par ce bill un bon nombre des membres de la Ligue des propriétaires de Montréal demandent une charte pour l'autorisation des plans, qui seront mis à exécution sur ordonnance de la Commission des chemins de fer à la demande des compagnies ferroviaires, de la cité et de corps publics de Montréal.

Le plan comprend un souterrain qui partirait du boulevard Décarie pour traverser l'île et aboutir au boulevard Pie IX ou plus loin. Ce boulevard passerait sous la gare Windsor et la gare du Tunnel, ce dernier se trouvant relié à la ligne centrale. Dans ces souterrains circulerait trains et tramways. Sur la surface du souterrain on ferait un grand boulevard.

#### Le C. N. R. devra payer \$7,000 à une veuve

Le juge Archer a rendu jugement ce matin dans la cause de dame Alma Grenier, contre le Canadien National. La demanderesse réclamait \$10,000, tant pour elle que pour ses enfants, parce que son mari, Delphin Clément, inspecteur de wagon, pour la compagnie, a été tué à Côte Station, le 9 mars 1927. La défenderesse a prétendu que l'accident était dû à la négligence de la victime.

Le juge Archer déclare que, d'après la preuve, l'accident fut causé par la négligence des employés de la défenderesse et en conséquence celle-ci devra payer \$7,000 dont \$5,000 pour la demanderesse et \$2,000 pour ses deux petites filles.

#### Ce soir

C'est ce soir, à huit heures et quart, salle des cours publics de l'Université de Montréal, rue Saint-Denis, que M. l'abbé Groulx donnera son prochain cours public d'histoire du Canada. Il y traitera d'une partie généralement très peu connue de notre histoire: La législation scolaire de 1824 et de 1829 et ses résultats.

Entrée libre. Dames et messieurs sont pareillement invités.

#### Victoire travailliste en Ecosse

Londres, 22 (S.P.A.). — Les travailleurs ont remporté une autre victoire aujourd'hui dans l'élection partielle de la division nord de Lanark, Ecosse, dont le siège avait été rendu vacant par la mort de sir A. Sprot.

## Foch sous l'Arc de Triomphe à côté du soldat inconnu

C'est le projet d'un groupe de députés blessés de guerre — Madame Foch devra y consentir — Un objection — On exposera le cercueil du maréchal toute la journée de dimanche, sous l'Arc de Triomphe et toute la journée de lundi à Notre-Dame — Les obsèques auront lieu mardi matin à 9 heures — Pas de fleurs

#### Paris, 22 (S. P. A.).

On a proposé aujourd'hui d'inhumer le maréchal Foch à côté du plus humble de ses suivants, le Soldat Français Inconnu, sous l'Arc de Triomphe, dans la ville qu'il a deux fois sauvée de l'envahisseur.

Le projet a été formé par un groupe de députés, blessés de guerre, après qu'il eut été annoncé le programme général des obsèques, prévoyant l'inhumation dans une crypte auprès de Napoléon, sous le dôme des Invalides.

Le député Maurice Dormann, au nom du groupe, a suggéré le projet au président Poincaré. Il a insisté sur le symbole de l'unité de l'armée de la grande guerre que serait l'union de son chef et de son plus humble soldat, dans un décret qui proclamerait le même jour qu'ils ont mérité la gratitude de leur pays.

Le président du conseil a trouvé l'idée touchante, et a dit qu'il la soumettrait à Madame Foch. Il ne sait pas si elle l'approuvera, mais il a dit que dans tous les cas, elle ne peut qu'en apprécier l'esprit.

#### TERRE NON CONSACREE

Il y a plusieurs objections au projet, par exemple la nécessité de changer les préparatifs pour les funérailles, qui sont en marche; il y a aussi le fait que l'Arc de Triomphe n'est pas un lieu religieux, terre bénite, et conséquemment cela ne rencontre pas les vues de la famille du maréchal, comme endroit d'inhumation.

Quoi qu'il en soit de la décision finale, il semble y avoir peu de doute que mardi verra les plus grandes funérailles dont l'Europe ait jamais été témoin.

#### EXPOSE SOUS L'ARC DE TRIOMPHE

La dépouille mortelle sera exposée sous l'Arc de Triomphe toute la journée et la soirée de dimanche, pour permettre à des centaines de mille travailleurs de venir rendre hommage au défunt, ce qu'ils ne pourraient pas faire en un jour de travail.

Lundi, le corps sera transporté à Notre-Dame, sans cérémonie, et y reposera un jour et une nuit, jusqu'au service solennel, à 9 heures mardi matin.

#### LE DEFILE

Puis, si le projet des députés n'est pas accepté, le défilé suivra la Seine jusqu'à la Place de la Concorde, puis jusqu'aux Champs-Élysées; on tournera à gauche à l'avenue Victor-Emmanuel III pour prendre le pont Alexandre, et l'avenue Gallieni jusqu'au dôme doré des Invalides, où l'inhumation aura lieu dans une crypte auprès de celle de Napoléon et de ses maréchaux.

#### PAS DE FLEURS — UN SEUL DISCOURS

La cérémonie sera très simple. Selon le désir de Foch il n'y aura pas de fleurs sur son cercueil; pas même de fleurs de rhétoriques, car le seul discours sera prononcé par M. Poincaré, qui dira l'adieu de la France à Foch, au nom du pays et de la nation.

#### Au Mexique

SIX OFFICIERS SUPERIEURS DE MARINE EMPRISONNES POUR AVOIR PRIS PART A LA REVOLTE DE VERA CRUZ

Mexico, 22 (S. P. A.). — Six des officiers les plus élevés de la marine mexicaine ont été écroués à la prison de Santiago Tlatelolco, ici aujourd'hui, et passeront en cour martiale relativement à leur direction de la flotte de l'Atlantique pendant la révolte de Vera Cruz.

Ce sont les commodores Jose Maria Miranda, Theodore Madariaga et Arturo Lapham, le capitaine Rafael Izaguirre, le capitaine de la canonnière Anahuac C. Asmando Ascorve, de l'académie navale de Vera Cruz, et le capitaine Adan Cuellas de la canonnière Agua Prieta.

El Universal, dans une édition du soir hier, dit que le commodore Hiram Hernandez, commandant en chef de la flotte, est parmi ceux qui ont été arrêtés.

Plusieurs jours après l'occupation de Vera Cruz, la flotte sortit du port et se rendit à Tampico, où Hernandez dit avoir été forcé de reconnaître le chef rebelle Aguirre, pour pouvoir sortir sa flotte du port, et il a insisté sur le point qu'il a proclamé sa loyauté au gouvernement à la première occasion.

Les arrestations ont été faites par les hommes du général Calles, ministre de la guerre.

#### A L'ATTAQUE DE MAZATLAN

Mexico, 22 (S. P. A.). — Les rebelles, sous la direction de Manzo et de Turbe, ont lancé une attaque sur Mazatlan, ville stratégique de la côte occidentale du Mexique. Les soldats de Calles sont au nombre de 2,000 et ceux des insurgés au nombre de 4,000. Environ 6,000 hommes se rendent à Mazatlan pour prêter main forte aux fédéraux mais ils n'y arriveront pas avant plusieurs jours.

#### Situation grave en Chine

COMMUNICATIONS TELEGRAPHIQUES INTERROMPUES MISSIONS INCENDIEES AU SUD DE KIANGSI

Canton, 22 (S. P. A.). — Les communications téléphoniques avec Kanchow-Ki, Kiangsi, ont été interrompues ce matin et on craint que la situation ne soit grave.

Le commissaire des affaires étrangères à Canton a dit au consul général américain que le gouvernement chinois se propose d'envoyer des troupes à Kiangsi, mais un retard a été causé par l'absence d'officiers supérieurs qui assistent à la convention de Kuomintang, à Nankin.

La détention du maréchal Li Chai-Sun, gouverneur de Canton, par les nationalistes à Nankin, est violemment ressentie ici, et l'on croit que les troubles de Kanchow sont dus à l'impasse de la Chine du sud à Nankin.

#### On réparera le Mikula

Le brisé-glace Mikula, qui a brisé son hélice alors qu'il était à l'œuvre sur le lac Saint-Pierre, hier matin, entrera en cale à Québec demain. On croit qu'il pourra remonter au lac Saint-Pierre dimanche ou lundi.

## A Wall Street Le marché se maintient assez bien à l'ouverture

Les pools sont actifs dans plusieurs sections

#### New-York, 22.

Les cours ont débuté avec une tendance irrégulière à la hausse malgré l'augmentation du montant des prêts aux courtiers. Anaconda a fait un gain initial de 2 points, Calumet & Arizona et General Motors de 1% chacun. Wright Aero, par contre, a cédé d'un point à la première vente. Le volume des transactions était plutôt modéré à l'ouverture.

Le maintien du taux de réescompte à 5 pour cent par la Banque Fédérale de New-York, l'augmentation de la proportion de la réserve et une augmentation du stock d'or semblent avoir plus que contrebalancé le mauvais effet de l'augmentation des prêts aux courtiers. Toutefois, il reste une certaine hésitation à cause de la possibilité d'une augmentation du taux.

Houston Oil était à la tête des pétroles avec une avance initiale de 5 points, tandis que Greene Cananea dirigait l'avance des cuivres avec un gain de 4%. American & Foreign Power, Union Carbide, Allied Chemical et Baldwin Locomotive ont avancé de 2 à 4 points. Advance Rumely a avancé de 5 1/2 à un nouveau sommet et A. M. Buyers, de 5 points.

de réescompte de la banque Fédérale de Chicago. On considère telle la hausse comme inévitable à la suite de l'augmentation du taux sur les effets de commerce.

Les premières commandes d'achat étaient réparties sur une liste assez étendue et les opérations des pools étaient visibles dans les cuivres, les pétroles, les utilités publiques et les amusements.

En Bourse locale

## La baisse s'accroît sur toute la liste

Presque tous les titres reculent de plus d'un point — Nombre de titres touchent des bas pour l'année

La baisse générale d'hier a donné un nouveau coup ce matin et presque tous les titres ont reculé d'un point. Le plus fort recul est Dominion Glass qui perd 10 points à 160. Les vedettes sont atteintes fortement et Britannic touche un bas de 56 7-8 après avoir débuté à 61. Il se remet ensuite à 57 1-2 à midi. Nickel fait de même, débute à 54, tombe à 51 7-8, se remet à 53, tombe à 51 et se remet d'un quart de point ensuite. Les deux classes de Canadian Car reculent de 3 à 3 1-2 points à 125 pour le titre ordinaire, enlevant ainsi toute valeur aux droits, et à 137

#### Les concerts

#### Mme HORTENSE LORD

Malgré les mauvais temps et les concerts gratuits de la Semaine de Musique, Mme Hortense Lord a réuni hier soir un auditoire nombreux. Avec un programme d'un choix excellent et juste assez long pour faire regretter qu'il ne durât pas plus longtemps, elle a fait montre de qualités à la fois solides et brillantes.

Sans doute, le Concerto Italien de Bach, écrit pour le clavecin, semble-t-il un peu terne au piano, mais tel qu'interprété par l'artiste, ses trois mouvements ont été allégués et finement détaillés, surtout l'Andante qui s'adapte mieux à la sonorité du piano et qu'elle mit bien en lumière.

Après l'effort physique que demandait la Sonate de Jean Hurel, il n'est pas étonnant que Mme Lord se soit trouvée moins à l'aise dans les Papillons de Schumann, mais dans les quatre pièces qui terminaient le programme, elle donna la pleine mesure de son talent. Je mentionnerai en particulier le Prélude no 2 de Scriabine, dont les délicates dentelles furent bien gentiment brodées et la Danse lente de César Franck, chantée à ravir dans ses phrases prenantes et rêveuses.

La Seguedille d'Albeniz et deux rappels ont terminé la soirée d'une manière très brillante.

Juste après le Concerto de Bach, et avec M. Jean Belland, Mme Hortense Lord présentait la Sonate en fa dièse mineur de Jean Hurel. Il fallait le talent qu'ils y mirent pour la rendre intéressante. La difficulté de l'œuvre et le discours apparent d'idées, pourtant souvent belles, n'en font pas une oeuvre intéressante qu'à la condition que les concertants y mettent de leur Oeuvre d'un musicien, solidement construite dans sa forme ramassée en deux mouvements, dont le premier fort court, elle est cependant sèche et peu personnelle. Mme Lord et M. Belland en ont tiré tout le parti possible, la première avec les belles sonorités qu'elle a trouvées et le second par une grande distinction.

#### Frédéric PELLETIER

#### Prévisions atmosphériques

Toronto, 22 (S. P. C.). — Grands laçs. — Nuageux et pluie locale ce soir et demain.

Baie Georgienne. — Beau aujourd'hui. Vent et pluie demain.

Nord-Ontario. — Beau et froid aujourd'hui; pluie ou neige demain.

Vallée de l'Ontario et haut St-Laurent. — Beau aujourd'hui et demain, suivi de pluie.

Bas St-Laurent. — Généralement beau aujourd'hui et demain; plus froid ce soir.

Golfe et Côte Nord. — Généralement beau et un peu plus froid aujourd'hui et demain.

Provinces Maritimes. — Nuageux et averse locale; plus frais ce soir et demain.

Lac Supérieur. — Nuageux et pluie froid. Demain, pluie ou neige.

Provinces de l'Ouest. — Nuageux avec brouillards de neige locaux. Généralement beau et un peu plus froid demain.

## Quatre victimes du désastre de Drocourt identifiées

Parry Sound, Ont., 22 (S.P.C.). — Quatre des morts de la collision des trains no 3 et 4 des Chemins de fer Nationaux ont été identifiées hier soir: deux sont probablement morts, et cinq ont vraisemblablement été brûlés dans l'incendie du wagon de colonisateurs.

Le conducteur Ben Barstead, du train no 3, est de ceux qu'on croit morts. Les deux serre-freins du train no 3: L. W. Savage et W. G. White, sont parmi les quatre qui ont été identifiés.

#### Première assemblée du docteur Lesage

M. le Dr Zénon Lesage ouvrira sa campagne à l'élection échevinale complémentaire du quartier Saint-Jean, dimanche soir, à la salle du Jardin de l'Enfance, rue Saint-Laurent, coin Saint-Zotique.

#### Mort de l'amiral Inoyve

Tokio, 22 (S.P.A.). — L'amiral vicomte Ryoke Inoyve est mort aujourd'hui d'une maladie de foie.

#### Les bourses McMillan

Ottawa, 22 (D.N.C.). — James McMillan, ministre du Commerce et de l'Industrie, vient d'approuver comme initiative patriotique et pratique les dons et bourses offertes par M. H. R. MacMillan, de Vancouver, au fond de l'Université de la Colombie-Britannique, qui voudraient aller faire des études économiques et commerciales au Japon et en Australie. Les boursiers auront leurs frais de transport gratuitement, plus \$1,000 par an.

L'intention du Mécène canadien est de procurer à de jeunes compatriotes l'occasion de se rendre compte des avantages économiques ou industriels particuliers à ces deux pays.

#### Une autre perte pour les conservateurs anglais

Londres, 22 (S.P.A.). — L'élection partielle de Boston-With-Holland aujourd'hui est une autre perte pour les conservateurs. Le candidat libéral, J. Bindell, a été élu avec 13,000 voix, contre E. J. Vandenberg, conservateur, 8,257 voix et F. W. Dennis, indépendant, 3,541 voix.

#### 26 mineurs tués à la mine Kinloch

Parnassus, Pe., 22 (S. P. A.). — On sait maintenant que 26 mineurs ont perdu la vie par suite de l'explosion dans la mine Kinloch de la "Valley Camp Coal Company" le 23 mars 1928.

#### Avez-vous besoin de bon livres?

Adressez-vous au Service de la librairie du "Devoir", 430 rue Notre-Dame est, Montréal. (Téléphone: HARBOR 1241)

#### "La divine douleur"

Les formes de la souffrance humaine sont diverses à l'infini. M. Francis Jammes a voulu donner un exemple de chacune des principales auxquelles elles se ramènent. Ce sont les deuils; mort d'un père, d'une mère, d'une épouse, d'un fiancé, d'un frère, d'un ami; puis les séparations, départs, isolements, abandons; les injustices, les erreurs judiciaires, les pauvretés, les familles hantées par le souci du pain, la gêne des maladies, des plaies, avec les circonstances qui en augmentent la cruauté; les humiliations, les échecs, les passés-droits; bref, toutes les meurtrissures du corps ou de l'âme.

Chaque exemple nous est présenté en un court récit, très simple. Et comme ciel et terre se reflètent en chaque fragment d'un miroir brisé, chacun de ces médaillons nous rappelle le terrible problème du mal, ce point le plus douloureux des rapports entre Dieu et nous. Disons plus chrétiennement que la souffrance, bien comprise, est un flamant dont chacune de ces anecdotes nous montre une facette. Car, éclairé par sa foi et son expérience, M. Francis Jammes a compris à fond cette vérité qui illumine la vie: l'épreuve a une valeur, une souveraine efficacité. Elle mérite, elle détache, elle expie, elle ramène à Dieu; et si l'homme garde le redoutable pouvoir d'en abuser, et de faire du remède un poison, il n'en est pas moins certain qu'elle est, par elle-même, bienfaisante, et que le dogme chrétien, loin de voir par elle son harmonie détruite et sa logique bouleversée, est seul à nous en donner l'explication, et à nous apprendre, non seulement à la supporter, mais à l'utiliser.

On se tromperait fort, d'ailleurs, en croyant que l'auteur ait abrégé ces pages de dissertations pédales. Nulle part il n'aborde explicitement le problème théologique, et il fait bien. Les raisonnements ne consolent point. C'est le son d'une âme chrétienne, c'est la manière de présenter les choses, c'est l'observation directe des cœurs, d'autant plus forts pour souffrir qu'ils sont plus près de Dieu, c'est la tonalité générale du livre, et non telle démonstration abstraite, qui font la bienfaisance de ces pages, et nous ouvrent sur l'au-delà les plus reconfortantes perspectives.

Écrit avec la simplicité, la fraîcheur, parfois le relief inattendu, les images neuves, que connaissent les multiples lecteurs de M. Francis Jammes, cet ouvrage ému et compatissant apportera à tous, à tous les âges, car il n'est point écrit pour l'enfance, — non seulement la joie de se sentir compris et plaints jusque dans leurs souffrances les plus intimes, mais celle de se voir orientés vers le seul vrai Consolateur.

Alphonse de PARVILLEZ (Les Etudes, février 1929).

# Mort du R. F. Ange Thibault

CE RELIGIEUX CANADIEN-FRANCAIS DE L'ORDRE DES RELIGIEUX HOSPITALIERS DE L'ORDRE DE SAINT-JEAN DE DIEU EST DECEDÉ A MARSEILLE A L'AGE DE 75 ANS — IL FUT INFERMIER A DUBLIN, A DINAN, A PARIS ET FINALEMENT A MARSEILLE.

On nous communique les notes suivantes:

Le courrier d'Europe nous apporte la nouvelle de la mort du Frère Ange Thibault, survenue à Marseille le 18 février dernier, à l'âge de 75 ans, dont 52 furent passés au service de Dieu et des malades, dans l'Ordre des Religieux Hospitaliers de Saint-Jean de Dieu en France.

Le Frère Ange (Alexandre Thibault) était un des deux membres canadiens-français de l'Ordre de Saint-Jean de Dieu. Le seul compatriote qui lui survit dans la congrégation est le R. F. Laurent, dont le zèle et le dévouement sont bien connus ici, comme prêtre de la communauté du refuge de Notre-Dame de la Merci, à Montréal.

A l'âge de 22 ans, Alexandre Thibault accompagnait son frère, Charles Thibault, avocat et tribun célèbre, dans un pèlerinage à Rome et en Terre-Sainte. C'est au cours de ce voyage, au berceau même de la chrétienté, que le jeune homme sentit l'appel de Dieu à une vie plus austère.

Profitant de son passage à Lyon, France, il visita la maison mère des Religieux Hospitaliers de Saint-Jean de Dieu dont il avait remarqué le dévouement au Vatican même, lors d'une audience accordée aux pèlerins, par Sa Sainteté Pie IX. En effet, les Frères de Saint-Jean de Dieu ont depuis très longtemps la charge du service de pharmacie au Vatican, et ce sont eux qui assistent le Pape pour le service de santé.

Un an plus tard, le jeune homme, à la grande édification de ses nombreux amis, quitta son commerce de chapelier, rue Notre-Dame, Montréal, et s'embarqua pour la France, où il entra au noviciat de Lyon et y reçut avec le saint habit religieux le nom de Frère Ange.

Le Frère Ange se consacra au service des malades dans plusieurs établissements importants, dirigés par les religieux de son Ordre. Il passa quelques années à Dublin, Irlande, ainsi qu'à Dinan, au nord de la France. Il fit un stage comme infirmier à la Maison de Saint-Jean de Dieu, rue Oudinot, Paris. Cet hôpital jouit d'une grande renommée en France et est avantageusement connu d'un bon nombre de Canadiens français, qui chaque année se rendent en Europe pour y subir des traitements. Enfin, depuis une quinzaine d'années, le Frère Ange était infirmier dans une maison importante de Marseille. Pendant ses 52 années de vie religieuse, le Frère Ange fit à traverser en Amérique quatre fois pour y visiter ses parents. Le dernier de ses voyages eut lieu en 1924.

Lors du départ de ses trois confrères pour le Canada, en 1927, le vénérable vieillard dit au Frère Laurent: "Je suis vieux maintenant, et incapable de rendre beaucoup de service, j'offre à Dieu les derniers jours de ma vie pour le succès de l'œuvre que vous allez mener dans notre cher pays natal."

Ses supérieurs lui avaient fait la promesse de le transférer à Montréal, au printemps de 1929. Mais Dieu en avait décidé autrement et l'appela à lui: atteint de la grippe, il expira le 18 février après quatre semaines de maladie.

Le Frère Ange, né à Saint-Alexandre d'Iberville, Québec, fut le premier enfant baptisé dans cette paroisse, et c'est à cause de ce fait qu'on lui donna le nom d'Alexandre. Il était le frère de feu Charles Thibault, avocat, du docteur Guillaume Thibault de Saint-Albans, et du Frère Nethelm-Edouard des Ecoles Chrétiennes qui se dévoua au Mont-Saint-Louis il y a un an. Deux sœurs lui survivent, Mme Joseph LeBlanc de Farnham, et Mme Médard Dussault, d'Attleboro, Mass., Etats-Unis.

Demain, samedi, à huit heures, un service de requiem sera célébré à l'Oratoire du Refuge de la Merci, 59 rue Saint-Paul, par Mgr H. Roder, grand ami de Charles Thibault, frère du défunt; cette année, Monseigneur devait rendre visite au Frère Ange à l'occasion de son voyage en Europe. Parents et amis sont invités à assister à ce service.

## Les conférences Marey et la méthode graphique

PAR LE DR ELIE-G. ASSELIN, PROFESSEUR DE PHYSIOLOGIE A L'UNIVERSITE, SOUS LES AUSPICES DE L'ASSOCIATION CANADIENNE - FRANCAISE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES, Hier Soir.

Jules-Etienne Marey, médecin et physiologiste français, né à Beaune en 1830, reçu médecin en 1859, pratiqua la médecine quelques années seulement.

En 1864, désirant se livrer exclusivement aux travaux d'expérimentation et de recherches, il fonda un laboratoire de physiologie expérimentale: ce fut le premier laboratoire créé par l'initiative privée.

En 1867, il suppléa à l'Oratoire du Refuge de la Merci, à Montréal, et devint professeur en 1869.

Des 1863, associé à Chauveau, Marey s'était déjà rendu célèbre par ses études et ses expériences sur l'inspiration du pouls et du cœur chez les animaux, et avait démontré le rôle capital de la méthode graphique.

La méthode graphique consiste dans l'ensemble des procédés qui permettent d'enregistrer, de fixer et de conserver le tracé des mouvements.

L'organe enregistre lui-même les états successifs de son activité. Cette méthode permet de connaître toutes les phases du phénomène observé. Des détails qui eussent pu échapper à l'observateur momentanément inattentif sont enregistrés, et peuvent être reconnus sans peine même si leur durée est courte, même si leur intensité est faible.

La méthode graphique supplée au manque d'attention de l'observateur. Cette méthode offre l'avantage d'observer simultanément plusieurs phénomènes se développant en plusieurs organes; elle permet de noter, en les amplifiant, des détails insaisissables.

Notre esprit est ainsi aidé que nous ne pouvons porter notre attention sur un seul phénomène. Nos sens ont une acuité limitée: nous ne pouvons apprécier le dixième de seconde, nous ne pouvons apprécier des différences d'intensité relativement petites pour les phénomènes mécaniques ou physiques qui se déroulent devant nous.

Or rien n'est plus facile que la méthode graphique que de noter le centième et même le millième de seconde. Rien n'est plus facile que de noter des différences d'intensité faible.

Le tracé se fait à l'aide de petits leviers auxquels on peut attacher soit un muscle pour en étudier la contraction, soit la pointe du cœur d'un animal pour inscrire les différents mouvements qui se passent pendant une révolution cardiaque.

Ces leviers inscrivent les mouvements sur des appareils qu'on appelle cylindres enregistreur. Ces enregistreurs se composent d'un cylindre en cuivre ou en aluminium qui tourne autour de son axe. Ce mouvement étant obtenu à l'aide d'un moteur d'horlogerie ou électrique.

Sur ce cylindre est collé un papier glacé sur lequel on a disposé une couche de noir de fumée, et c'est sur ce papier que l'inscription est recueillie.

Ensuite on fixe le tracé à l'aide d'un vernis fait d'une solution alcoolique de gomme laque ou de colophane.

Cette méthode que je viens de décrire est la méthode de l'inscription directe, or il peut arriver qu'on ne peut fixer l'organe directement au levier, comme chez l'homme, par exemple, pour le cœur et le poulmon.

Alors on emploie la méthode indirecte, qui consiste à faire l'inscription à l'aide de tambours perfectionnés par Marey.

Ces instruments consistent en une petite cuvette métallique recouverte d'une lame mince de caoutchouc au centre de laquelle s'ancre un levier léger. Supposons deux tambours communiquant l'un avec l'autre par un tube de caoutchouc. Si une pression légère s'exerce sur la membrane de caoutchouc d'un tambour, l'air contenu dans sa cavité sera comprimé et cette pression se transmettant par le tube de communication à l'autre tambour soulèvera sa membrane et par suite le levier qui s'appuie sur elle: la pointe du levier inscrira en les amplifiant les oscillations de la membrane du tambour.

Cette dernière méthode s'intitule la méthode indirecte ou à transmission.

sion. Marey a appliqué la méthode graphique à l'étude de la contraction des muscles (myographes), à celle de la respiration (pneumographes) du cœur (cardiographes), du poulmon (sphygmographes) au début du sang dans divers organes (pléthysmographes), de la marche, du vol des oiseaux et des insectes etc.

Les années passaient et Marey sentait que son unique salle devenait trop étroite pour ses travaux et il voulait de plus doter son pays d'une institution de contrôle des appareils enregistreurs. Aussi, en 1881, vit-il son rêve longtemps poursuivi se réaliser. Le Conseil Municipal de Paris mit à sa disposition un vaste terrain au Parc des Princes.

Jules Ferry obtint de la Chambre les crédits nécessaires à la construction d'un bâtiment qui devint la Station physiologique annexée du Collège de France, plus tard l'Institut Marey.

C'est en 1902 que l'Institut commença à fonctionner et des 1903, les plus importants appareils enregistreurs directs et à transmission étaient étudiés à fond par Marey et ses collaborateurs.

Deux ans après, sa santé avait visiblement décliné, il dut forcément cesser tout travail et le 15 mai 1904 Marey mourait le cœur satisfait de la vie et ayant acquis le droit au repos, comme il le disait lui-même.

Marey légua au monde scientifique de nombreux travaux.

Nous pouvons citer de lui: Physiologie médicale de la circulation du sang. — Etudes physiologiques sur les Caractères graphiques des battements du cœur et des mouvements respiratoires.

La méthode graphique dans les sciences expérimentales et particulièrement en physiologie et en médecine. — Le vol des oiseaux, le mouvement etc. — Avec Chauveau et Bouchard, Marey a publié: les Archives de physiologie normale et pathologique.

## Université de Montréal LABORATOIRE DE PHYSIQUE

M. le docteur Ernest Gendreau, directeur de l'Institut du radium, fera des expériences classiques d'optique, avec le concours de M. Joseph Demers, cet après-midi, à cinq heures, au laboratoire de physique. Les personnes qui désirent assister à ces expériences doivent s'adresser au concierge de l'Université, rue Saint-Denis.

## Section Saint-Arsène

Il y aura, dimanche le 24, réunion de la section Saint-Arsène, à 2 heures, au sous-sol du presbytère Saint-Arsène. Les délégués au Congrès général de la Société feront leur rapport. Les divers comités de la section rendront compte de leurs activités.

## Réunion de notaires

La réunion mensuelle de l'Association du notariat canadien aura lieu ce soir, à 8 heures 30, dans les salons du Cercle Universitaire, no 515, rue Sherbrooke est, Montréal. Le conférencier sera M. Urie Joron, qui traitera de "l'examen des titres".

Me J.-M. Savignac fera rapport de quelques décisions judiciaires récentes intéressant cette profession. Certaines questions pratiques seront étudiées concernant "la loi Pérodeau", "l'époque de la majorité", la renonciation à une succession future", etc.

## Réduction des prix de passage océanique

La récente décision prise par le gouvernement canadien de faire disparaître l'impôt sur les billets de paquebots, aura pour effet d'amener le Pacifique Canadien à faire de nouvelles réductions dans les prix des billets aller et retour sur ses transatlantiques. C'est ce qui ressort d'une déclaration faite aujourd'hui aux bureaux de la compagnie. Il appert que, lorsque la déclaration officielle en sera connue, les réductions s'élèveront jusqu'à plus de trente dollars. Ces diminutions ramèneront les taux aux niveaux d'il y a quelques années et permettront aux Canadiens de se payer le luxe des meilleures cabines à bord. Sur les navires de la classe Montrose, Montcalm et Montclair, les prix de passage seront abaissés jusqu'à \$135. Ce réajustement des taux aura sans doute pour effet de stimuler encore plus le mouvement des passagers de cabine sur la route du Saint-Laurent. Ces réductions ne seront cependant pas en vigueur entre le 16 mai et le 15 août.

## Petite vie des saints

22 MARS — SAINT BASILE D'ANCYRE, MARTYR.

Basile, prêtre de la ville d'Ancyre, en Galatie, était sans cesse appliqué à enseigner les vérités chrétiennes et à éloigner le peuple de l'erreur et du mensonge. Ce saint homme, par son zèle ardent, convertissait un grand nombre de chrétiens tombés dans l'erreur de l'arianisme. Il eut pour récompense la palme des martyrs.

Julien l'Apostat, devant qui il fut cité lui demanda son nom: "On m'appelle Basile, mais Chrétien est mon premier nom". — Je comprends, dit Julien; tu crois en ce-lui qui a souffert sous Ponce-Pilate; tu es dans l'erreur. — Je ne suis point dans l'erreur, prince, c'est vous qui avez apostasié la vérité.

— Tu extravagues, dit l'empereur. — Vous oubliez, vous, prince, les récompenses éternelles; vous avez profané l'autel de votre salut: Jésus vous dépouillera de votre trône temporel; vous perdrez la vie, et votre corps sera dans une ignoble sépulture". Cette prédiction devait s'accomplir l'année même.

Julien, transporté de colère s'écria: "Impie, tu paieras ton insolence: tous les jours on te déchirera la peau en lanières, à sept endroits différents, jusqu'à ce que tu en sois dépouillé entièrement". Cette cruelle sentence fut mise à exécution.

Après plusieurs jours de tortures, Basile fut miraculeusement guéri. Plein de santé et de force, il parut devant le juge: "Sachez, lui dit-il, que Jésus m'a guéri cette nuit; faites savoir à l'empereur la puissance de Celui qu'il a quitté pour se livrer au démon". — Tu t'égaras, imprudent, lui répondit le juge, si tu ne sacrifies, je te fais percer le corps avec des pointes de fer. — "Je n'ai jamais eu peur des menaces de Julien, pensez-vous que les vôtres m'effraient?" On lui enfonça dans les chairs des alènes rouges au feu, pendant que le courageux martyr recommandait son âme au divin Sauveur. Après ce douloureux supplice, on le livra à une lionne qui le mit en pièces (an 362).

## 160 pèlerins de Saint-Charles vont à pied à l'Oratoire

On nous prie de noter que dimanche, le 17, 160 hommes de la paroisse Saint-Charles sont partis à 4 h. 10 du matin de l'église paroissiale pour se rendre à pied à l'Oratoire Saint-Joseph, en pèlerinage. Après une heure et quart de marche, ces pèlerins arrivaient à l'Oratoire, soit à 5 h. 25. Un enfant infirme les accompagnait pour demander sa guérison.

Un Père de l'Oratoire a félicité les courageux pèlerins de la paroisse Saint-Charles.

## Pour nos écoliers et nos écolières

C'est demain après-midi que les Chanteurs de Notre-Dame et la Maitrise du Pensionnat Saint-Laurent répéteront, au Monument National, leur concert pour les élèves de nos institutions d'enseignement, à un prix minime d'admission. Toutes les maisons ont reçu une invitation générale à transmettre à leurs élèves. Les enfants qui, malgré tout cela, n'ont pas été avertis et qui désirent y aller pourront se procurer des billets à la porte même.

Pour le concert qu'il donnera le 15 avril au Monument National, pour tout le public, M. Guillaume Dupuis, le maître de chapelle, prie tous ceux qui le désireraient de vouloir bien lui indiquer quelle pièce en particulier ils aimeraient à faire bisser. Ils n'auront qu'à écrire à la Fabrique de Notre-Dame, rue Saint-Sulpice, et ce sera la majorité des demandes qui décidera.

## Le Dr Albini Paquette préfet du Co. de Labelle

Mont-Laurier, 22 — Le Dr Albini Paquette, maire de Mont-Laurier, vient d'être élu à l'unanimité préfet du comté de Labelle en remplacement du Dr Carlier dont le terme d'office est expiré.

## Au profit des œuvres de Richelieu

Le concours au profit des œuvres de Richelieu tire à sa fin. Encore quelques jours et l'automobile Chaudier sera tirée au sort. Que l'on veuille donc se hâter de souscrire. Quis l'on se rappelle bien qu'un simple billet de 50 sous donne droit à ce tirage. Un très grand nombre de personnes ont encore les billets en leur possession et ne les ont pas retournés, ce qui cause un grand retard dans le contrôle des billets. C'est donc avec instance que nous les prions de retourner ces billets vendus ou non dans le plus bref délai possible, sans cela nous serons forcés de retarder de quelques jours la date du tirage. Pour toutes informations ou demandes de billets, on est prié de s'adresser au curé de Richelieu, St-Roville COMMUNIQUE

## L'action contre l'échevin Tessier renvoyée

Les procédures en contestation d'élection du Dr A.-D. Tessier, échevin du quartier Montcalm viennent de se terminer, tel que nous l'annoncions ces jours derniers, par la production au dossier d'un déstement de la part du demandeur François Pilote. Le juge Martineau a rendu jugement en conséquence renvoyant l'action avec dépens.

Ce déstement est venu à la suite d'une déclaration du président du Comité exécutif, M. l'échevin Desroches, que seule cette contestation retardait le commencement des travaux de creusement du tunnel de la rue Delormier. L'échevin Tessier a écrit à son adversaire lotte qui, dans l'intérêt des contri-

## "EN SANTÉ ET FORTE"



Mme J. MALIN R.R. No 5, rue Barton E. Hamilton, Ont. R. No 1, Casler St, Lanark, N.D.

"J'ai à travailler dans le magasin, et faire mon travail domestique aussi. J'étais épuisée et nerveuse, et j'ai été au lit presque tout l'été. Le moindre bruit me rendait nerveuse. On me dit de prendre le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, et j'en ai pris sept bouteilles. Il m'a fortifiée et donné des couleurs aux joues. Je fais tout sans fatigue maintenant. J'aimerais à répondre aux lettres." — Mme J. Malin.

"J'ai eu deux bébés que j'ai perdus à sept mois. Avant la naissance de mon troisième bébé, mon mari m'a conseillé de prendre votre remède et m'en a acheté trois bouteilles. Dès la première bouteille je commençai à me sentir mieux, et je l'ai continué durant toute la période. Nous avons un beau bébé en santé, et en sommes très fiers. Nous louons le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham qui m'a fortifié et donné la santé." — Mme Frank Lukes.

## Composé Végétal de Lydia E. Pinkham

Lydia E. Pinkham Medicine Co., Lynn, Mass., E.-U.A. et Cobourg, Ont., Canada.

NEWYORK

PLYMOUTH

LIGNE HAVRE

PARIS

FRANCAISE

Pour se rendre en Europe avec tout le confort et le luxe voulus.

D'un quel couvert à New-York à un quel couvert au Havre. Le train pour Paris attendant au quai. En six jours en Angleterre. Confort sans égal, cuisine française.

|                             |                         |
|-----------------------------|-------------------------|
| New-York — Plymouth — Havre |                         |
| ILE DE FRANCE               | 29 mars 20 avril 10 mai |
| FRANCE                      | 4 mai 23 mai 13 juin    |
| PARIS                       | 6 avril 27 avril 15 mai |

|                  |                        |
|------------------|------------------------|
| New-York — Havre |                        |
| ROCHAMBE         | 28 mars 23 mai 20 juin |
| DE GRASSE        | 16 avril 10 mai 6 juin |

|                     |                            |
|---------------------|----------------------------|
| New-York — Bordeaux |                            |
| LA BOURDONNAIS      | 17 avril 5 juin 17 juillet |
| ROUSSILLON          | 8 mai 19 juin 31 juillet   |

Traversées faites à loisir. Paquebots grands et confortables, d'une seule classe. Prix raisonnables. Prix minimum de cabine. Croisière en Méditerranée par le paquebot de luxe. GENIN, TRUDEAU & CIE Ltee 42, rue Notre-Dame Ouest, Montréal. Tél. LAN. 5634 ou aux agents locaux.

## Entière vérité sur la persécution religieuse au Mexique

Quiconque n'a pas lu l'ouvrage de l'écrivain catholique Francis McLaughlin, RED MEXICO, ne peut connaître tous les secrets du drame odieux qui se joue actuellement au Mexique. Pourquoi ce pays est-il dirigé par une bande d'assassins de bourgeois? Pourquoi les églises catholiques y sont-elles fermées, leurs trésors volés, leurs autels profanés? Pourquoi les prêtres sont-ils traités et abattus comme des bêtes fauves? Pourquoi les religieuses y sont-elles dépouillées de leurs biens, outragées et emprisonnées? Pourquoi la jeunesse catholique y est-elle torturée? Pourquoi les chefs de la police mexicaine sont-ils des bandits? Pourquoi l'administration de ce pays est-elle corrompue? Pourquoi les Etats-Unis vendent-ils des armes à un gouvernement mexicain? Lisez RED MEXICO, édition anglaise, éditée par Louis Carrier et Cie, Montréal (en vente au service de librairie du DEVOIR, à \$3.50 exemplaire, relié, imprimé sur grand papier, illustré de nombreuses photographies d'excursions à mort, etc.) et vous trouverez dans ce livre capital les réponses à toutes ces questions.

## L'Aiglon

Les 8 et 10 avril, au Collège Sainte-Marie, les anciens du Gesù joueront "L'Aiglon". M. Rostand. M. Rostand interprétera le rôle de Fiammetta. M. P. Leblanc fera ses débuts au Gesù. Direction L.-P. Hébert. Billets au sous-sol de l'église du Gesù. Lancaster 4453.

Le parc national Jasper

La côte du Pacifique

l'Alaska

Couronnez vos vacances, cet été, d'une promenade à la Côte du Pacifique.

Allez voir, au sein des montagnes, le plus grand paradis d'amusement canadien — le Parc National Jasper. Allez admirer le Mont Robson, Vancouver, Victoria.

Remontez ensuite, par les mers aux scènes grandioses, vers l'Alaska, le pays des glaciers, des fleurs sauvages, de la légende et du mystère. Somptueux navires. Cabines toutes extérieures.

Réservez de places et renseignements auprès de tout agent Canadien National ou au Bureau des Billets en Ville, 384 Rue St-Jacques - MARQUETTE 4731

Passage de Vancouver à Skagway et retour

\$90

repas et cabine compris.

## Sorties de théâtres

DÉPÊCHEZ-VOUS, les employés relèvent les sièges que vous venez de quitter; on baisse les lumières du foyer, la foule s'écoule sur la rue par toutes les sorties et cela se passe non-seulement au théâtre d'où vous sortez mais presque simultanément dans toutes les salles d'amusements de la ville.

Dehors, les trottoirs sont remplis de monde; la foule se déverse même sur la chaussée, encombrant les intersections de rues, chacun bousculant et se faisant bousculer.

Mais en une demi-heure — et même en moins d'une demi-heure — tout ce monde est déjà en route vers chez lui grâce au service additionnel organisé par la Compagnie des Tramways pour de telles occasions.

Sans interrompre le service régulier en aucun point de la ville, des voitures supplémentaires ont été mises en service et la foule canalisée en un courant rapide a été dirigée vers sa destination, et les rues ont repris leur aspect normal.

C'est en vérité un problème difficile d'assurer dans de pareils cas urgents le transport en commun de toute une population comme celle de Montréal; la Compagnie des Tramways le fait cependant rapidement et apparemment de la manière la plus aisée et presque automatique.

MONTREAL

COMPANY

TRAMWAYS

Prenez les Tramways — Le moyen le plus rapide de rentrer chez-soi!

# La Page Féminine

## Mon carnet

22 mars 1922.

En plus de ses gibelées fréquentes, mais nous amène une foule de petits soucis, à nous, femmes. Mais ces petits soucis, nous les chérissions, nous les désirons presque; car il s'agit de remettre à neuf pour les jours ensoleillés, notre garde-robe, d'en chasser ce qui ne vaut plus la peine d'être réparé; de nettoyer, tailler, teindre et refaire ce qui est encore passable.

Ne laissons pas, en ces temps de vie si chère, dormir nos robes de l'an passé au fond des malles pour la seule raison qu'elles sont démodées. Il est si facile de changer complètement leur aspect en étudiant la mode présente: une écharpe écossaise, une ceinture moderne, un jabot de dentelle, des flots de ruban étroit, tout cela suffit à ce qu'on ne reconnaisse plus une robe âgée d'un an, deux ans ou même trois ans.

Ces arrangements, simples en eux-mêmes, ne sont pas sans occasionner quelques petites dépenses, mais ce n'est rien à comparer à l'achat d'une toilette.

Mignon

NOUVELLE

## Les tribulations de Jean de Marcille

Je dois me marier.  
Je veux me marier.  
Je vais me marier.

Jusqu'à ce jour, Jean de Marcille avait bien gouverné sa vie. Sa carrière d'avocat s'annonçait brillante et fructueuse. Il ne lui manquait que d'avoir un intérieur. Il le voulait aimable et solide, à son image qui était robuste et avenant.

Il se mit à suivre les bals qu'il avait peu fréquentés. Comme il n'y allait point pour son plaisir du moment, mais en vue de fonder un foyer, il fut d'abord un peu effaré par les gestes et la musique. Comme il ne se fit inviter que dans les salons de tout repos, il était persuadé que ces jeunes filles languissantes entre les bras hardis de ces adolescents étaient d'honnêtes personnes. Elles portaient les robes qui se portaient et dansaient ce qui se dansait. Il faut être de son temps et Jean de Marcille, malgré ses petits avers noirs et frisés qui dataient un peu, voire au Palais, n'était pas inconsciemment rétrograde. Tout de même, il rentra plusieurs fois perplexe et quasiment décidé à "épouser sa robe", comme il disait, à se contenter de son vestiaire d'avocat.

Une nuit, il fit son choix. Ce ne fut pas le coup de foudre, sentiment démodé, mais, à dire vrai, une résolution que sa volonté ne sut pas maîtriser.

Elle s'appelait Paule, Paule Delindey, fille d'un conseiller à la Cour des Comptes, ce qui était une assez sérieuse garantie. Elle était grande, et cela plaisait au svelte Jean. Elle était blonde, son rêve, orsqu'il se permettait de rêver. Mais elle était trop belle; sans qu'elle le cherchât, et Jean n'était point sûr qu'elle ne le voulait point. Elle attirait les regards, les retenait. Mais elle dansait trop bien: mal in-

## Erratum

Il s'est glissé une erreur hier dans un article paru en page 3 de notre journal et intitulé "Belle exposition à l'Ecole Ménagère Provinciale". Au lieu de lire, à la fin de l'avant-dernier alinéa "Au premier abord ce buste est magnifique de ressemblance" il fallait lire "Dès le premier abord", ce qui change complètement le sens de la phrase.

## L'esprit d'autrefois

Du tac au tac:  
Crillon écrivait un jour à Henri IV:  
"Sire, trois mots: argent ou congé."  
"Crillon, répondit le roi, quatre mots: ni l'un ni l'autre."

Fin d'abonnement:

Un écrivain anglais eut un jour la désagréable surprise de lire l'annonce de son décès sur le journal auquel il était abonné. Il prit tout galement la chose et se contenta d'adresser au directeur de la gazette la lettre que voici:

"Votre organe annonce ma mort. Comme vous êtes généralement bien informé, cette nouvelle doit être exacte. C'est pourquoi je vous prie d'annuler mon abonnement, qui ne me sera désormais d'aucune utilité."

CHARLES CLOIX.  
(La botte d'asperges.)

## Les Ecoles Ménagères seront agrandies

Mlle A. GERIN-LAJOIE, DIRECTRICE DE L'ECOLE, ANNONCE CETTE NOUVELLE A LA CLOTURE DE L'EXPOSITION MGR LEPAILLIEUR PRESIDE LA DISTRIBUTION DES PRIX

## BELLES ACTIVITES DE L'ANNEE

Hier soir s'est brillamment clôturée l'exposition des travaux manuels et d'art culinaire qui avait duré toute l'après-midi aux Ecoles ménagères provinciales. Devant un nombreux auditoire, Mlle Antoinette Gerin-Lajoie, la dévouée directrice de l'Ecole, a donné le rapport des activités de l'année 1921-22, après avoir fait brièvement l'historique de l'institution. Depuis un quart de siècle, dit-elle, "l'Ecole a eu ses épreuves et ses joies. Les intéressés ont fait une lutte parfois dure, mais ils n'ont pas faibli à la tâche, et voilà qu'après avoir stationné à la Cour de circuit, au no 22, rue Sherbrooke, au "Rusk-in" actuel, à l'Ecole technique, rue Church, puis rue Pratt, la voilà rendue rue Sherbrooke coin Berri, dans un centre où le Canadien est tout à fait chez lui.

Les élèves affluent de toutes parts, les classes deviennent trop nombreuses, au point que les directeurs décident d'élever d'autres murs, où se trouveront de grandes pièces et des salles en amphithéâtre. Les élèves qui ont assisté aux cours de démonstration, dans les passages, dans les escaliers, ou tout à fait en arrière de cette salle, applaudiront à cette idée.

Le nombre total des élèves est de 2,681, qui ont suivi les cours de cuisine pratique, diététique et démonstrative, coupe, couture, ajustage, chapeaux, dentelles et fantaisies; l'année prochaine nous ferons plus et mieux puisque notre nouveau local nous permettra d'avoir des maîtresses normales à former à l'enseignement ménager. Peut-être aussi pourrions-nous, si les inscriptions abondent, avoir un cours d'enseignement ménager complet pour des jeunes filles désireuses de se former à leurs futurs devoirs de maîtresses de maison, sans toutefois vouloir obtenir un diplôme.

## DONATEURS DE PRIX

Les prix sont offerts par Mme F.-L. Béique, Mme N.-K. Laflamme, M. Guy Vanier, l'hon. sénateur R. Dandurand, Mme Eramian, Mme De-Hoey, Mlle Samson, M. Talbot, de la maison Dupuis Frères, M. Trotter, de la maison d'Argenteau, Mlle Lacroix et des amis de l'Ecole ménagère provinciale. La plupart de ces prix ont dû être tirés au sort.

Parmi les invités, nous remarquons aux côtés de Mgr Lepaillier, M. le Dr Daigle, de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal, M. le Dr Daniel Longpré, de la Crèche des Soeurs Grises, M. Guy Vanier, Mme N.-K. Laflamme, et Mme Smith, présidente du Handicraft.

A la fin de la séance, Mgr Lepaillier prononça une brève allocution et dit le bien immense que font les Ecoles ménagères provinciales, et M. Guy Vanier, président général de la Société Saint-Jean-Baptiste, dit quelques mots dans le même sens.

## Profession religieuse

Saint-Hyacinthe, 22 (D.N.C.) — Une imposante cérémonie religieuse a eu lieu aujourd'hui chez les Soeurs de Charité de Saint-Hyacinthe, en la chapelle de l'Hôtel-Dieu.

# MAGASIN EATON

## L'ELEGANCE ENFANTINE POUR LE MATIN DE PAQUES

La jeunesse est servie à souhait dans notre

## PRESENTATION DE LA MODE PRINTANIERE

Magasin ouvert de 9 à 5 h 30

Téléphone Uptown 7000



LES jeunes attendent toujours avec impatience la venue de Pâques et le changement de costume pour la saison printanière. Peut-on les en blâmer?... surtout en voyant toutes les jolies choses présentées à nos différents rayons pour fillettes et garçonnets. Plusieurs portent le cachet de l'importation et parlent de Paris, Vienne, Londres, New-York... et ce qui n'est pas le moins engageant, c'est

la raisonnable des prix, due au grand pouvoir d'achat EATON. Le samedi est le jour des enfants chez EATON... et demain sera le bon temps de choisir leur toilette printanière.

Robes, manteaux, pour fillettes  
Troisième étageConfection pour garçonnets  
Deuxième étageChapeaux, chaussures  
Deuxième étageGants, bas, bijoux  
Rez-de-chausséeT. EATON CO LIMITED  
DE MONTREAL

## BON À SAVOIR

Taches d'huile. — Leur faculté de s'étendre, de gagner du terrain est devenue proverbiale. Aussi, quel désespoir quand il nous arrive de renverser une burette d'huile sur notre parquet! Nos aïeules, rendues subitement lugubres par l'accident, ne manquaient pas de prophétiser un malheur prochain, ce qui leur permettait de se répandre plus encore en lamentations et en soupirs.

Comment enlever, sans qu'il en reste trace, une tache d'huile sur un parquet?

On dit grand bien du procédé suivant: imbibez un chiffon de pétrole et frottez la tache avec ce chiffon. Puis lavez la tache après évaporation du pétrole.

Autre procédé: superposez sur votre tache plusieurs feuilles de papier buvard et repassez avec un fer chaud; vous changerez les buvards jusqu'à ce que l'huile ait été complètement absorbée par eux. Mais il faut, pour appliquer ce procédé avec succès, que la tache d'huile soit récente.

\* \* \*

Glaces. — C'est une erreur commune à bien des ménagères, qui consiste à nettoyer les glaces avec du blanc d'Espagne, car ce produit finit à la longue par altérer le poli du miroir. Faire ce nettoyage à l'alcool ou à l'eau de vie et prendre un linge de coton ou une peau de daim. Eviter le chiffon de laine, qui raye les vitres.

## Mme Arthur Léger

Mme Arthur Léger a été réélue présidente du Ladies' Morning Musical Club, au cours de l'élection qui a eu lieu hier.

Essayez le SAINDOUX  
Graisse pur lard  
de  
S. L. CONTANT Ltée

## PENSEES

Une maxime est l'expression exacte et noble d'une vérité importante et incontestable. Les bonnes maximes sont les germes de tout bien; fortement imprimées dans la mémoire, elles nourrissent la volonté.

J. JOUBERT

J'ai toujours vu qu'il était facile aux mères de se sanctifier, parce qu'elles ont sous la main ce qui fait le fond de la vertu, je veux dire l'oubli de soi. Il reste qu'elles élèvent vers Dieu leur dévouement pour que, de là, il redescende purifier et consacrer.

Mgr d'HULST

Le spectacle tue dans nos grandes réunions le charme de la sociabilité. On sort de ces magnificences, les yeux repus et les oreilles à jeun.

Cte de BELVEZE

Si votre conscience était pure, vous n'appréhenderiez pas beaucoup de mourir, et il vaudrait mieux fuir le péché que de fuir la mort.

IMITATION

## Feuilleton du Devoir

# Le Suprême Amour

par Jacques Grandchamp

23 (Suite)

Tous ces soucis me cassent la tête, poursuivait le comte en passant sa main sur son front d'un geste exécuté. Veu-tu que nous fassions une bonne promenade au grand air. J'ai à voir l'un de mes fermiers au delà de Pont-à-Abbé, je vais prendre le tîbby et je t'emmène?

Pierre eût préféré rester seul en face de ses pensées, mais ne pouvait refuser cette proposition qui le séduisait parce qu'elle l'arrachait à son inaction forcée. Depuis sa chute, il n'était pas remonté à cheval et il devait se contenter de randonnées en voiture. Lui aussi avait besoin de bouger. Trop d'idées se bousculaient dans son cerveau, lui causant un véritable malaise. Au fond, il était plus rationnel de s'arracher à leur obsession et d'accepter la diversion offerte.

— Je vais avec vous, mon oncle, concéda-t-il.

Nany sera furieuse ce soir, quand elle apprendra que nous ne l'avons pas emmenée, mais je ne veux pas l'imposer sa présence, dit M. d'Avricourt d'un ton hésitant, presque timide.

C'est préférable, en effet.

Décidé l'instant d'après à répondre par une dérogation formelle à l'invitation du comte, Pierre, maintenant, envisageait la possibilité de temporiser, d'envelopper son refus des circonlocutions moins brutales. Après tout, qui l'empêchait d'étudier Nany sous un jour nouveau?

Ainsi va l'incertitude humaine...

XI

— Tu dors, mon vieux dragon!

Ca ne m'étonne pas par cette chaleur! Moi tout pareil! Je me sens une furieuse envie de sommeiller, aussi vais-je aller m'aérer un peu les idées dans la campagne.

Nany, qui depuis un quart d'heure se tenait allongée sur la pelouse, de l'ombre d'un catafalque, se releva d'un bond souple de jeune faon et vint, du bout d'une branche feuillue, chatouiller le nez de son cousin vaguement somnolent au fond d'un fauteuil transatlantique.

Il ne dormait pas suffisamment pour n'avoir point entendu la phrase baroque par laquelle Nany annonçait ses velléités de promenade, et les expressions saugrenues dont elle se servait souvent le choquaient toujours autant. Cependant, résolu à être aimable et à l'observer de façon bienveillante, il risqua un reproche léger:

— Comme tu parles mal, Nany! Je t'assure qu'il me faut faire un effort pour te comprendre!

— Dame! mon cher, tu es borné aussi! Je vais m'offrir une petite excursion en auto, et je t'emmène si le cœur t'en dit. Tu as saisi?

— Oui, allons!

Et, résigné, Pierre se disposa à s'habiller pour sortir.

Lorsqu'il revint, sa cousine était

toute prête devant la petite automobile dont son père lui avait fait cadeau pour sa fête. Toute prête, c'est-à-dire qu'elle avait consenti, sur les instances de Mlle Marnier, à revêtir un long manteau de drap par-dessus sa robe de linon rose! Elle n'avait pas pris de chapeau et s'était contentée d'assujettir solidement ses cheveux bouclés par un ruban de velour noir.

— Nu-tête! les pieds nus dans des sandales! pas de gants!

Ma parole, tu as là une peu banale toilette de chauffeuse! remarqua Pierre.

Nany lui pouffa de rire au nez: — Des gants! non, mais d'où sors-tu, mon pauvre vieux! Allons, monte dans la carriole! Tu es plein de chic, et tu aurais honte de moi si tu rencontrais des gens de connaissance, mais ne crains rien! Je t'autorise à dire que tu es avec ta bonne!

Et, mettant son moteur en marche, Nany grimpa lestement dans la petite Citroën jaune serin qu'elle lança à toute allure dès sa sortie du parc.

Elle conduisait avec une habileté qui n'avait d'égale que sa témérité, s'engageant au hasard dans de petits chemins, ces ravissants

petits chemins bretons, aux tournants inattendus, aux lacets innombrables et aux descentes brusques, mais si jolis sous leurs voûtes de verdure, lorsque les acacias, les ormes, les chênes, s'enchevêtraient au-dessus des têtes.

D'une main ferme, elle tenait le volant, se lançant sans freiner du haut en bas des côtes, effectuant des virages audacieux, suivis bientôt de tête-à-queue impressionnants qui ne laissaient pas de étonner Pierre, si peu poul mouillée cependant.

— Nany! tu es follement imprudente, tu vas nous faire casser la figure!

Mais, riieuse, Nany secouait les épaules:

— Capon, va! je n'ai encore démolie personne, je ne commencerai pas par toi!

D'une voix brève, elle indiquait à son cousin ses sites préférés. Au bas de cette allée de verdure, on apercevait la mer bleue. Pierre crut que l'auto allait s'y précipiter tout droit, mais Nany obliqua savamment, et la voiture se retrouva d'aplomb sur la route, après une dernière embardée.

Abandonnant sa Citro au creux d'un chemin étroit, Nany, prenant

le bras de son cousin, l'entraîna sur la petite plage solitaire au sable blanc et fin. Devant eux, la baie de la Forêt s'étendait comme un écran qui renfermerait de précieuses émeraude; la mer était calme comme un beau lac italien. De Bég-Meil, on entrevoyait les arbres qui ont l'air de plonger dans l'océan sillonné de barques aux voiles multicolores.

— Dis, Pierre! est-elle assez belle, ma Bretagne!

Les narines palpitantes, la bouche entrouverte, Nany aspirait avec délices cet air pur et vif, incomparablement doux, et elle contemplait avidement le magique spectacle, comme si elle le voyait pour la première fois.

Pierre la regarda, non sans curiosité. Poétique, sentimentale! Ce diabolin qu'il considérait depuis toujours comme un camarade dont on partage les jeux et les distractions? Pas possible! L'affection qu'il avait jusqu'ici ressentie pour elle était celle d'un grand frère, assez peu indulgent entre parenthèses, pour un adolescent casse-cou et risqué-tout. A la côtoyer ainsi durant des jours entiers, seul à seul, il n'éprouvait aucun trouble, aucun émoi. Pour lui, Nany ne comptait pas, elle n'était qu'une enfant, et voici que son tuteur songeait précisément à lui donner cette enfant! Elle était jolie, cer-

tes, avec ses yeux splendides, couleur d'aigue-marine, au regard hardi et franc, sa peau veloutée comme une pêche dorée au soleil, et ce teint chaudement patiné qui faisait paraître plus blonds ses blonds cheveux dont le plus souvent elle éparpillait les boucles épaisses sur ses épaules, lorsque le poids de son lourd chignon la fatiguait.

Sa taille manquait d'élégance, elle portait encore l'empreinte de l'âge ingrat, car sa croissance n'était pas terminée. Pierre, qui, silencieusement, étudiait sa cousine, était bien près de conclure qu'elle n'avait rien d'une femme.

Son esprit, sa conversation, n'étaient préoccupés que de chevaux, de chiens, de sport. Elle ignorait les potins mondains, le scandale du jour, parlant très peu de son prochain, et rarement d'elle-même. Elle n'était pas musicienne, et n'avait jamais tenu une aiguille de sa vie. Cependant on ne la voyait guère désemparée. Elle s'absorbait, il est vrai, dans des travaux rustiques, menant la charrette, aidant à la fenaison ou à la moisson, soignant les canards, les poules ou les pigeons, sans dédaigner pour cela l'étable ou la cuisine, allant, venant de l'une à l'autre, au gré de sa fantaisie.

(A suivre)

Le Journal est imprimé au No 430, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée). GÉORGES PELLETIER, administrateur et secrétaire.

# COMMERCE ET FINANCE

## Faits et potins

### A Wall Street

Le montant des prêts aux courtiers, au cours de la semaine qui vient de s'écouler, a augmenté de 87 millions, les autres banques pour 7 millions et les autres prêteurs, soit les corporations et les banques de l'étranger, 72 millions.

En retour, la Banque Fédérale de New-York n'a pas changé son taux de réescompte, mais il se pourrait bien que ce ne soit à qu'une affaire de quelques jours, comme on le prévoit de plus en plus dans les milieux financiers de la République voisine, surtout depuis hier, alors que les banques ont augmenté leurs taux sur les effets de commerce, ceux qui sont maintenant plus élevés que le taux de réescompte.

Malgré cette situation apparemment grave, nombre de courtiers américains restaient confiants, hier soir, s'il faut en juger par leurs commentaires et plusieurs croyaient même que le mouvement de hausse se continuerait aujourd'hui. En fait, quoique encore irréguliers, à l'ouverture de la Bourse, ce matin, les cours n'en sont pas moins en avance sur plusieurs des cas.

C'est qu'il n'y a pas seulement que des mauvaises nouvelles. Ainsi, les banques ont augmenté leur taux de réescompte de 9 p.c. à cause des nombreuses offres de prêts venant de l'étranger. On rapporte qu'à un certain moment, il y avait un surplus de 30 millions qui ne trouvaient pas d'emploi. Le taux élevé d'intérêt offert attire une nouvelle avance d'un sur la livre à 23 p.c. et des compagnies ont augmenté leur taux de dividende de 81 par année. Enfin, malgré que le montant des prêts aux courtiers ait augmenté considérablement, la proportion de la réserve des banques fédérales a augmenté de 80.6 p.c. la semaine dernière à 81.9 p.c. En fait, les nouvelles de la journée restent donc très différentes quant à leurs effets et il semble logique que les cours continuent leurs mouvements irréguliers.

A Montréal

Il semble de plus en plus que le principal obstacle à Montréal pour régulariser le marché soit le manque de renseignements officiels sur la situation financière en général. Partout on entend parler de resserrement des crédits, de manque de fonds suffisants pour permettre aux courtiers de faciliter les transactions de leurs clients, même d'appels de la part de certains prêteurs, mais ce ne sont là que des paroles, des affirmations en l'air, qui peuvent bien être véridiques, mais qui ne sont contrôlées par personne et qu'on peut toujours prendre, suivant qu'on est crédule ou non, comme vraies ou fausses, ou au moins exagérées.

Ainsi, il y a deux jours, une personne qui est en rapports suivis avec les courtiers, nous assurait que des appels avaient été faits aux courtiers et qu'on se préparait à en faire d'autres. Causant hier avec le chef d'une importante maison, nous lui demandâmes ce qui en était. "On me dit que telle banque a fait un appel la semaine dernière, nous a-t-il répondu, mais pour ma part je n'ai reçu aucun appel de mes banquiers".

Faute de renseignements officiellement contrôlés, on voit que les baissiers ont beau jeu dans un marché devenu nerveux comme celui de Montréal. La moindre rumeur prend immédiatement des proportions très étendues et jusqu'à maintenant la plupart des journaux ne se sont pas fait faute de répandre ces prétendus renseignements non seulement comme des rumeurs, mais souvent comme des faits. Et cela seulement pour faciliter l'explication de la tenue du marché. On comprend que le petit spéculateur est loin d'avoir le même avantage que le monsieur qui est directeur de banques, donc dispensateur du crédit; directeur de compagnies dont il contrôle à son gré la publication des nouvelles importantes; et directeur de compagnies de placements ou de compagnies qui font des placements et trouvent leur intérêt, périodiquement, à faire baisser considérablement le marché pour acheter à bon compte.

A pareille situation, il ne semble y avoir qu'un seul remède, et c'est bien l'attitude que nous avons prise jusqu'à présent: les fortes marges et la confiance. Les titres dont on dispose sont garantis par une forte marge, le présent est donc sans. Reste l'avenir. Tout indique que nos développements sont de plus en plus considérables, que notre industrie est généralement très prospère.

Il ne paraît donc y avoir aucune justification sérieuse à une baisse très accentuée. Et si elle a lieu, elle ne peut qu'être temporaire, cela d'autant plus que l'enchevêtrement des intérêts de la haute finance est tel qu'il y a un point critique de baisse au delà duquel ces intérêts subiraient de lourdes pertes. On peut donc espérer avec assez de certitude que la baisse ne dépassera pas ce point à moins d'une véritable crise économique. Autrement tous ces beaux surplus montrés par les grandes compagnies qui font du placement sur une grande échelle disparaîtraient. Il semble peu probable que telle situation ait lieu dans les conditions actuelles. Lorsque certains titres seront considérés comme étant suffisamment bas, on peut être assuré que ce crédit si rare aujourd'hui apparaîtra comme par enchantement pour sauver la situation. Comme toujours, ceux qui en profiteront seront les plus habiles d'abord, puis les tenaces ensuite, ceux qui ne se seront pas laissés décourager lorsqu'ils auront pu tenir leurs positions.

C. H.

## LE MARCHE DES VIVRES

Tableau indiquant les arrivages de beurre, de fromage et d'œufs à Montréal, hier et les jours correspondants de la semaine dernière et de l'année passée:

|                 | 1929    | 1928 |
|-----------------|---------|------|
| Beurre, boîtes  | 21 14   | 20   |
| Fromage, meules | 70 2030 | 97   |
| Oeufs, caisses  | 51 47   | 53   |

### LES PRIX DE VOS

| LA FARINE                                  |        |
|--------------------------------------------|--------|
| Prix cotés par la maison Elzebert Turgeon. |        |
| Par baril, 2 sacs:                         |        |
| Première patente                           | \$7.50 |
| Deuxième patente                           | \$7.10 |
| Forté à boulanger                          | \$6.70 |
| Farine à pâtisserie                        | \$7.00 |
| Gruau roulé, 90 lbs                        | \$3.90 |
| Gruau roulé, 50 lbs                        | \$3.50 |

### ENGRAIS ALIMENTAIRES

|                  |         |
|------------------|---------|
| Gru blanc, tonne | \$39.25 |
| Gru rouge, tonne | \$34.25 |
| Son, tonne       | \$33.25 |

### BEURRE ET FROMAGE

(Prix de gros de la maison Gunn, Langlois & Cie)

|                         |      |
|-------------------------|------|
| De crèmerie, à la livre | 44s. |
| De crèmerie, en bloc    | 45s. |
| De cuisine              | 34s. |

### ŒUFS

(Prix fournis par la maison Z. Limoges & Cie)

|              |      |
|--------------|------|
| Oeufs frais: |      |
| Chantecler   | 44s. |
| Extras       | 40s. |
| Seconds      | 35s. |
| Premiers     | 37s. |

### POMMES DE TERRE

(Prix fournis par la maison A. Lalonde)

|                                                                         |  |
|-------------------------------------------------------------------------|--|
| Les patates du district de Montréal se vendant 60 sous aux détaillants. |  |
|-------------------------------------------------------------------------|--|

### ORGANE CENTRAL DE REESCOMPTE

La loi de finance sanctionnée le 30 juin 1923, et qui confère un caractère permanent à une mesure d'urgence prise le 3 août 1914, autorise le ministre des Finances à faire des avances aux banques au moyen de l'émission de billets du Dominion et sur nantissement de certaines catégories de valeurs mobilières et de papier de commerce.

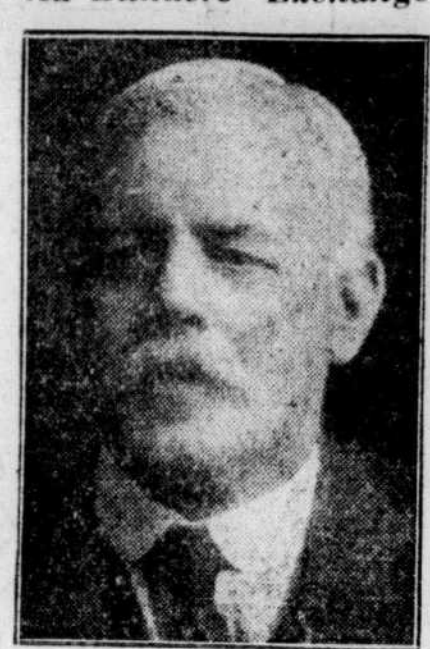
Cet organe, qui fonctionne sous la direction du Conseil du Trésor, composé du ministre des Finances et de quatre de ses collègues, est l'équivalent des banques centrales de réserve des États-Unis. On ne saurait plus égarer un témoignage plus autorisé que celui de M. John W. Poole, attaché au Département du Trésor à Washington en qualité d'examinateur en chef des banques nationales des États-Unis, et qui faisait la déclaration suivante dans un mémoire présenté à la Commission parlementaire des banques et du commerce, à Ottawa, en 1924: "Toute banque canadienne dont l'actif présente le degré de liquidité qui lui permettrait d'utiliser les facilités qu'offre le système fédéral de réserve des États-Unis peut facilement, semble-t-il, tirer les mêmes avantages de la loi de finance du Canada, dont le fonctionnement, simple et peu coûteux, s'est révélé efficace".

Les titres et effets de commerce admis au réescompte sont les suivants: Bons du Trésor, obligations des gouvernements du Canada et des provinces canadiennes, du Royaume-Uni et de toutes les possessions britanniques; fonds publics des États-Unis; obligations municipales canadiennes; billets à ordre, lettres de change garanties par titres documentaires sur du blé, de l'avoine, du seigle, de l'orge, du maïs, du sarrasin, du lin, etc.; billets à ordre souscrits ou lettres de change tirées pour des fins agricoles, industrielles ou commerciales. Ces titres ou effets sont déposés entre les mains du ministre des finances ou d'un sous-secrétaire général. Les avances auxquelles ils donnent droit sont faites en billets du Dominion de \$1,000, \$5,000 ou \$50,000 dont les banques se servent, soit pour liquider leurs obligations aux chambres de compensation soit pour obtenir, en les déposant aux réserves centrales d'or, le pouvoir d'émettre leurs propres billets. Les avances sont remboursables en billets du Dominion dans un délai maximum d'un an, et l'échéance des billets à ordre et lettres de change admis au réescompte ne doit pas dépasser six mois. C'est le Conseil du Trésor qui autorise les avances, en fixe la marge et le taux d'intérêt et approuve les garanties offertes. Il est loisible au ministre des Finances de faire estimer par les fiduciaires des réserves centrales d'or les avances que justifient ces garanties. Les prêts et avances consentis au terme de la loi de finance, outre qu'ils sont garantis par les titres ou effets qui leur servent de gage, engagent la responsabilité de la banque à laquelle ils sont faits.

Cet organe central de réescompte permet aux banques d'effectuer une mobilisation plus efficace de leurs ressources, de donner plus de souplesse à la circulation de leurs billets, de faire face à toutes les demandes justifiées et d'assurer le jeu harmonieux de l'activité économique. La somme des avances, qui a touché son point le plus bas, \$5,392,500, en mars 1915, a atteint son point culminant, \$108,707,960, en décembre 1920. A la date du dernier rapport mensuel des banques (31 janvier 1929) elle s'élevait à \$76,500,000.

(Banque Canadienne Nationale)

## Au Builders' Exchange



M. K. D. Church, président de l'Association des Constructeurs de Montréal.

### Le forage avance à Chibougamau

IL EST COMMENCÉ DEPUIS UNE SEMAINE SUR LA PROPRIÉTÉ DE L'OBALSKI-CHIBOUGAMAU

Malgré la saison encore rigoureuse au nord du lac Saint-Jean, l'Obalski-Chibougamau vient de faire commencer le forage au diamant de l'une de ses principales propriétés et la vie est devenue des plus actives dans le petit village composé de ses ouvriers et employés au lac Doré.

Le capitaine J.-R. Giroux, gérant de la compagnie, arrive d'un voyage au lac Doré. Il était parti de Montréal le 6 mars, en route vers Oskanelee River. De cet endroit il s'est rendu au lac Doré par voie aérienne en compagnie du capitaine Picard, qui transportait en même temps huit hommes destinés à augmenter le personnel des travailleurs au lac.

Le capitaine Giroux dit que la compagnie a déjà terminé la construction de douze camps pour abriter ses employés et que, si elle existe, elle voit aussi à ce que l'existence, là-bas, leur soit aussi agréable que possible à tous les points de vue, tenant compte toujours des lieux et des circonstances.

Les travaux de forage au diamant, sous la direction de la *Subsury Diamond Drilling Company*, sont commencés depuis le 15 courant. Le gérant des travaux, M. Ed. Jacka, a une expérience de vingt-six années dans ce genre de travaux, et il est aidé par trois autres experts dans les travaux de forage au diamant et qui ont déjà fait leurs preuves dans quantités d'autres endroits de notre province et de celle de l'Ontario. Trois équipes d'hommes sont à l'œuvre. Les travaux du tunnel commenceront à la tranchée (a) ces jours-ci, par traverser le plateau et voir quelle minéralisation s'y trouve. Présentement, ces travaux emploient 35 hommes, et c'est l'intention de la compagnie d'y envoyer de 15 à 20 hommes de plus vers la fin de mai.

Le premier trou qu'on creusera, à 50 pieds de la veine (b) à un angle de 45 degrés, traversera la veine (b) à une profondeur de 50 pieds, et comme la distance entre la veine (a) et la veine (b) est de 325 pieds, les travaux frapperont la veine (a) à une profondeur de 375 pieds. Ces résultats exigeront un forage de 530 pieds.

Le gérant, M. Jacka, entend pousser les travaux très activement. Il a même déclaré au capitaine Giroux qu'il pouvait forer de 45 à 55 pieds par jour, soit 15 à 18 pieds par équipe d'hommes.

Comme on le voit, la Obalski-Chibougamau pousse très activement ses travaux d'exploitation, et du train que les choses ont ne tardera pas à avoir de bonnes nouvelles du forage au diamant. Examinant les divers échantillons des propriétés qui se trouvent sur place, M. Jacka a déclaré que si les profondeurs révèlent une minéralisation, la compagnie se trouvera en présence d'une richesse presque phénoménale.

### Nouvelle émission

LA SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION ET DE FIDUCIE PORTER SON CAPITAL À \$1,000,000

Les actionnaires de la Société d'Administration et de Fiducie, réunis en assemblée générale spéciale, ont ratifié et approuvé l'émission de 10,000 actions nouvelles, l'émission décidée par le Conseil d'Administration à la séance du 19 février dernier. Cette émission portera le capital souscrit de la Société de \$500,000 à \$1,000,000.

Le capital additionnel que cette émission produira mettra la Société sur un pied d'égalité avec les plus importantes compagnies du genre au Canada. Le bilan de la Société, au 31 décembre 1928, fait voir combien sa situation est excellente sous tous rapports.

Au 31 décembre 1928 nos relevés de son bilan que cette Société avait sous administration, des biens pour au-delà de \$24,000,000, et agissait aussi comme fiduciaire d'émission d'obligations pour un montant dépassant \$25,000,000.

La Société d'Administration et de Fiducie s'est développée de façon saine et graduelle. Les proportions qu'elle atteint aujourd'hui sont le résultat de longues années de service et d'une administration qui suit toujours de près la confiance du public. La Société qui a son siège social à Montréal a aujourd'hui des succursales à Québec, Winnipeg, Regina, Edmonton et Vancouver.

## BOURSE DE MONTREAL

Fluctuations de la matinée

(Compilation de la maison L.-G. Beaubien)

| Ventes Valeurs         | Ouv.   | Haut    | Bas    | Midi    |
|------------------------|--------|---------|--------|---------|
| 265 Abitibi            | 41 1/2 | 43      | 41     | 43      |
| 25 Asbestos Corp.      | 12     | 12      | 12     | 12      |
| 3350 Brazilian         | 61     | 61 1/2  | 57 1/2 | 59      |
| 460 B.C. Electric "A"  | 49 1/2 | 49 1/2  | 49     | 49      |
| 110 Brompton           | 42     | 42      | 42     | 42      |
| 250 Can. Bronze        | 74 1/2 | 74 1/2  | 74     | 74      |
| 100 Can. Car           | 128    | 128     | 125    | 139     |
| 100 Can. Car pref.     | 139    | 139     | 139    | 139     |
| 510 Canada Cement      | 28 1/2 | 28 1/2  | 27 1/2 | 27 1/2  |
| 660 Cookshut Plow      | 40 1/2 | 40 1/2  | 39     | 40      |
| 420 Can. Ind. Alcohol  | 38     | 38      | 37     | 37      |
| 360 Can. Pow. and Pap. | 28 1/2 | 28 1/2  | 28     | 28      |
| 100 Chas. Gurd         | 37 1/2 | 37 1/2  | 35 1/2 | 35 1/2  |
| 660 Dom. Bridge        | 98     | 98      | 95     | 95 1/2  |
| 25 Dom. Glass          | 160    | 160     | 160    | 160     |
| 25 Dom. Textile        | 103    | 103     | 103    | 103     |
| 260 Fraser             | 68     | 68      | 67 1/2 | 67 1/2  |
| 200 Hamilton Bridge    | 61 1/2 | 61 1/2  | 60     | 60      |
| 225 Hollinger          | 8.00   | 8.00    | 8.00   | 8.00    |
| 40100 Int. Nickel      | 54 1/2 | 54 1/2  | 52     | 52 1/2  |
| 100 Lyall              | 50 1/2 | 50 1/2  | 50     | 50      |
| 600 Massey-Harris      | 79     | 79      | 78 1/2 | 79      |
| 760 Mont. Power        | 105    | 105     | 104    | 104     |
| 350 Nat. Breweries     | 130    | 130     | 128    | 128     |
| 660 Power Corp.        | 105    | 105 1/2 | 102    | 103 1/2 |
| 240 Price Bros         | 74     | 74      | 74     | 74      |
| 300 Quebec Power       | 77 1/2 | 77 1/2  | 77 1/2 | 77 1/2  |
| 360 Shawinigan         | 76 1/2 | 77      | 73 1/2 | 73 1/2  |
| 240 Steel of Canada    | 55     | 55      | 54     | 54      |
| 200 Winn. Electric     | 80     | 80      | 80     | 80      |

Banque de Montréal: 11 à 350, 14 à 350, 14 à 350, 9 à 350, 25 à 350; Banque Royale: 13 à 365, 45 à 365, 5 à 365, 12 à 365.

### COTES HORS-LISTES

Cours fournis par la maison GEO. BEAULIEU & CIE

132 rue St-Jacques

| Ventes Valeurs                    | Offre Dem. |
|-----------------------------------|------------|
| Algonia Steel 5% 1928             | 76 1/2     |
| Asbestos Corp. 6% 1928            | 80         |
| Banque d'Epave                    | 350        |
| Banque Provinciale                | 149        |
| Bellaregon Express 6% 1935        | 90         |
| Bellaregon Express 6% 1941        | 90         |
| Canada Atlantic Ry. 4% 1928       | 79         |
| Can. Pow. and Pap. 5 1/2% 1928    | 81 1/2     |
| Canada Steamships 5% 1943         | 100 1/2    |
| Can. Light and Pow. 5% 1949       | 95         |
| Can. Light and Pow. Ord.          | 95         |
| Cle. Cement Nat. 7% Série         | 99 1/2     |
| Dom. Iron and Steel 5% 1929       | 99         |
| Dom. Iron and Steel 5% 1939       | 73         |
| Dupuis Frères 8% Priv.            | 80         |
| French Nat. Mail 8% 1932          | 98 1/2     |
| Gen. Steel Wares 8% Priv.         | 101        |
| Int. Utilities Corp. 4 1/2% Priv. | 97         |
| Lake Sup. Corp. 5% 1944           | 81         |
| Lake Sup. Corp. Ord.              | 25         |
| Leard, P. T. Ltee 7% Priv.        | 91 1/2     |
| Leard, P. T. Ltee 7% Priv.        | 91 1/2     |
| Mont. Pub. Service 5% 1942        | 98         |
| Mont. Tramways 5% 1941            | 97         |
| Mont. Tramways 5% 1935            | 98         |
| Mont. Tramways 5% 1935            | 98         |
| Mont. W. and P. 4 1/2% 1932       | 101 1/2    |
| Mount Royal Hotel Ord.            | 11 1/2     |
| Mount Royal Hotel 6% Priv.        | 80 1/2     |
| Mount Royal Hotel Scripts         | 3          |
| N. S. Steel and Coal 5% 1939      | 72 1/2     |
| Quebec Pub. and P. 7% Priv.       | 102        |
| United S. Ry. 4 1/2% 44           | 50         |
| United Securities Ord.            | 60         |
| Wayagamack P. & P. 6% 1931        | 98         |
| Wayagamack P. & P. 6% 1930        | 99 1/2     |

### BOURSE DE NEW-YORK

Cours fournis par la maison G. H. PROFFER & CIE, courtiers

231 rue Notre-Dame, Montréal

Ventes Valeurs

|                              |         |         |
|------------------------------|---------|---------|
| Allied Chemical              | 283     | 283 1/2 |
| American Bosch Magneto       | 38 1/2  | 38 1/2  |
| American Can                 | 127 1/2 | 126 1/2 |
| American Locomotive          | 118 1/2 | 119     |
| American Smelting            | 128     | 129     |
| American Water Works         | 88      | 88      |
| American Tel. & Tel.         | 215 1/2 | 215 1/2 |
| Anacosta                     | 173 1/2 | 171 1/2 |
| Armstrong                    | 124 1/2 | 125     |
| Bethlehem Steel              | 107 1/2 | 108     |
| Chile Copper                 | 124 1/2 | 125     |
| Chlor-Alkali                 | 24 1/2  | 24 1/2  |
| Commercial Solvents          | 265 1/2 | 266     |
| Chicago Rock Island          | 128     | 128     |
| Chrysler Motors              | 109 1/2 | 109 1/2 |
| Cons. Gas of New York        | 101 1/2 | 101 1/2 |
| Cons. Products               | 85 1/2  | 85 1/2  |
| Curtiss Aeroplane            | 150 1/2 | 149 1/2 |
| Commonwealth Power           | 133 1/2 | 133 1/2 |
| Dupont                       | 183 1/2 | 183 1/2 |
| Davidson Chemical            | 63 1/2  | 63 1/2  |
| Erie Railroad                | 71 1/2  | 71 1/2  |
| Famous Players               | 68 1/2  | 67 1/2  |
| Freeport Texas               | 48 1/2  | 49 1/2  |
| General Motors               | 91 1/2  | 90      |
| General Electric             | 115 1/2 | 115 1/2 |
| Hudson Motors                | 222 1/2 | 223 1/2 |
| Missouri Pacific             | 89 1/2  | 89 1/2  |
| Montgomery Ward              | 105 1/2 | 106     |
| New York Central             | 81 1/2  | 80 1/2  |
| New York Pacific             | 128 1/2 | 129 1/2 |
| New Haven                    | 188     | 188     |
| Packard Motors               | 138 1/2 | 138     |
| Pan-American B.              | 46 1/2  | 46 1/2  |
| Pennsylvania R. R.           | 76 1/2  | 76 1/2  |
| Phillips Petroleum           | 42 1/2  | 42 1/2  |
| Public Service of New Jersey | 83 1/2  | 83 1/2  |
| Republic Iron & Steel        | 94 1/2  | 94 1/2  |
| Sears Roebuck                | 154 1/2 | 154     |
| Southern Ry.                 | 40 1/2  | 40 1/2  |
| Standard Oil of New Jersey   | 55 1/2  | 55 1/2  |
| Standard Oil of New York     | 42 1/2  | 42 1/2  |
| Southern Pacific             | 128 1/2 | 128 1/2 |
| Studebaker                   | 87 1/2  | 86      |
| U. S. Rubber                 | 61 1/2  | 60 1/2  |
| U. S. Steel                  | 144 1/2 | 143 1/2 |
| Westinghouse                 | 187 1/2 | 187     |
| Wills Overland               | 150 1/2 | 151 1/2 |
| White Motors                 | 294 1/2 | 294     |
| White Motors                 | 49 1/2  | 48 1/2  |

### Le commerce extérieur de l'Angleterre

Depuis des siècles, le commerce extérieur a été la grande source de richesse de l'Angleterre. Il a alimenté ses industries de toutes les matières premières que son climat et son sol ne produisent pas; il a assuré à ses usines les débouchés de plus en plus vastes que leur expansion exigeait. En fait, le trafic international a fait de la Grande-Bretagne l'Etat riche et puissant qu'il est encore.

Depuis le début du XXe siècle, cependant, des concurrences très vives sont nées. L'Allemagne d'abord, puis les États-Unis. A partir de ce moment-là les difficultés ont commencé, et avec elles l'évolution de la politique commerciale. Lente, mais réalisée à l'intérieur, cette évolution s'est petit à petit portée sur les relations extérieures, entraînant un changement presque radical.

Durant ces dernières années, les choses ne se sont guère améliorées. Durant la guerre, les États-Unis, en l'absence de leurs concurrents allemands et anglais, se sont solidement établis sur presque tous les marchés du monde. Il est vrai qu'ils se sont fermés des portes par leur incompréhension de l'étranger, mais dans l'ensemble ils ont gardé une influence prépondérante presque partout. Les chiffres suivants montrent la part décroissante de l'Angleterre (en p. 100 du total):

Exportations mondiales 1913 1925 1926

|                 |      |      |      |
|-----------------|------|------|------|
| Grande-Bretagne | 13.9 | 12.1 | 10.8 |
| Etats-Unis      | 13.9 | 12.1 | 10.8 |

Importations mondiales 1913 1925 1926

|                 |      |      |      |
|-----------------|------|------|------|
| Grande-Bretagne | 21.3 | 17.6 | 15.9 |
| Etats-Unis      | 6.4  | 6.7  | 6.7  |

Part de la G.-Bretagne 21.3 17.6 15.9

Part de la G.-Bretagne 6.4 6.7 6.7

Part de la G.-Bretagne 51.8 43.9 43.4

Part de la G.-Bretagne 13.6 24.6 24.5

Part de la G.-Bretagne 21.3 17.6 15.9

Part de la G.-Bretagne 6.4 6.7 6.7

Part de la G.-Bretagne 51.8 43.9 43.4

Part de la G.-Bretagne 13.6 24.6 24.5

Part de la G.-Bretagne 21.3 17.6 15.9

Part de la G.-Bretagne 6.4 6.7 6.7

Part de la G.-Bretagne 51.8 43.9 43.4

Part de la G.-Bretagne 13.6 24.6 24.5

Part de la G.-Bretagne 21.3 17.6 15.9

Part de la G.-Bretagne 6.4 6.7 6.7

Part de la G.-Bretagne 51.8 43.9 43.4

Part de la G.-Bretagne 13.6 24.6 24.5

Part de la G.-Bretagne 21.3 17.6 15.9

Part de la G.-Bretagne 6.4 6.7 6.7

Part de la G.-Bretagne 51.8



LA SESSION  
PROVINCIALE

(Suite de la première page)

M. J.-H. Dillon, ministre sans portefeuille, appuie lui aussi le projet de loi de M. Vautrin. Le bill est adopté en troisième lecture, à l'unanimité.

## Les épreuves de la tuberculine

On étudie ensuite la motion suivante de M. Arthur Sauvé :

"Que, vu qu'il est nécessaire d'encourager par tous les moyens possibles l'agriculture et les industries qui s'y rattachent, particulièrement l'industrie laitière, et vu que la loi et les règlements obligent en certains cas les cultivateurs à abattre, en totalité ou en partie, leurs troupeaux, qui ont dû subir l'épreuve de la tuberculine, et leur font encourir en conséquence des pertes considérables, cette Chambre est d'avis :

"a. Que les épreuves à la tuberculine devraient être réglementées et faites de façon qu'elles n'exposent pas à l'abattage inutile de troupeaux ;

"b. Que les gouvernements du Canada et du Québec devraient s'entendre en vue d'accorder une indemnité raisonnable pour tout troupeau forcément abattu à la suite d'une épreuve à la tuberculine faite ou ordonnée par un officier de l'un ou de l'autre gouvernement."

M. Sauvé dit que sa résolution parle par elle-même. Elle comprend une demande appuyée par le comité de l'agriculture et faite par les cultivateurs. Elle exprime un vœu dont la réalisation sera une mesure de justice pour les cultivateurs. Ce n'est pas une motion de censure, et tout député ministériel peut voter pour son adoption sans être accusé de voter sans confiance en son gouvernement. Les intérêts de l'agriculture et la nécessité de prendre tous les moyens possibles pour garder nos cultivateurs, réclament cette justice qui doit être au-dessus de toute préoccupation de parti. Mon loyal ami de Laval, a déjà traité cette question avec le bon sens qui le caractérise. J'ai été heureux de l'appuyer, et il serait inutile d'en parler davantage, devant cette chambre.

Je tiens à ajouter qu'on doit procéder avec prudence dans les épreuves à la tuberculine. Il a été constaté que nombre d'entre elles furent inefficaces et trompeuses.

Le Dr LeBlanc, ex-ministre du gouvernement Bédard, et le Dr LeBlanc, ex-président de la "Commission des Epreuves", a soutenu que les épreuves à la tuberculine n'étaient pas toujours infallibles. Des médecins célèbres en France, contestent la grande importance qu'on attache au microbe tuberculeux dans le lait. Cependant, je ne suis pas opposé à une mesure jugée raisonnable par nos autorités en hygiène. Mais, je m'oppose, et la Chambre doit s'opposer à l'on fasse peser sur le cultivateur le fardeau du problème de la tuberculose, quand il y a tant de causes contre lesquelles on n'a encore rien fait.

M. J.-E. Moreau déclare qu'une motion semblable, a été discutée dernièrement. Il déclare que les épreuves à la tuberculine n'exposent jamais le cultivateur et qu'il n'y a jamais eu d'abattage de fait de façon à causer des dommages aux cultivateurs. Tout se fait avec le consentement de ces derniers. Le gouvernement est prêt à tout faire pour combattre la tuberculose bovine dans la province.

## Le palais de justice de Québec

On considère ensuite une motion de M. Aldéric Blain demandant :

Copie de toute correspondance, contrats, comptes, listes de paie avec noms des ouvriers et nombre d'heures de travail et salaires payés par les entrepreneurs, depuis le commencement des travaux, concernant la restauration et les améliorations à la bâtisse du palais de justice de Québec.

M. Blain ne dit qu'un mot pour demander à prendre connaissance de toutes les lettres et listes de paie en rapport avec cette construction. M. Galipeault prétend que les travaux n'ont été commencés qu'en juin 1927 et qu'ils n'ont pas duré plus qu'il ne faut.

Il donne ensuite quelques détails sur la grandeur, la hauteur, la largeur, etc., de l'édifice, construit en 1833, pour déclarer que les travaux de réfection devaient être faits lorsque le gouvernement les a entrepris. Lorsque les travaux de réparations seront finis, il ne restera plus que trois murs extérieurs de l'ancien édifice. "Lorsqu'il sera terminé, dit-il, nous aurons épargné \$1,500,000 sur la construction d'un édifice nouveau et nous aurons le plus beau palais de justice de la province."

Le ministre des travaux publics donne force détails sur ce qu'il a fallu faire pour restaurer le vieux palais.

M. Blain dit qu'il n'est pas en état

de faire la discussion actuellement, et que c'est pour cela qu'il demande la production de documents. La motion est adoptée. Le bill du musée de Québec est ensuite adopté en troisième lecture sur division.

## Les arbres le long des routes

Un bill de M. Perrault pour la protection des arbres le long des routes est ensuite adopté. Il y aura des dommages exemplaires de \$25 par arbre contre ceux qui les abattent sans la permission du propriétaire, en plus des dommages réels.

M. Duplessis admet que le principe du bill est excellent, mais il se demande si la loi est constitutionnelle au sujet de la clause relative aux dommages exemplaires.

M. Aldéric Blain soutient à son tour le bill qui a un but excellent, dit-il. Il souhaite que toute l'attention de la province soit attirée sur lui.

## Les passages à niveau

On adopte alors sur division un bill de M. Nicol relatif aux passages à niveau. M. Nicol y ajoute un amendement qui oblige les automobilistes à arrêter momentanément à une traversée et à repartir lentement ensuite.

La clause est mise aux voix et adoptée, MM. Bercovitch et Joseph Samson votant avec l'opposition.

## Les honoraires de certains officiers publics

On étudie ensuite une résolution relative au bill 204 intitulé loi modifiant la loi du pourcentage sur les honoraires de certains officiers publics.

M. Taschereau explique qu'actuellement plusieurs officiers publics sont obligés de verser 20 pour cent de leurs honoraires au delà de \$1,000. Ces officiers ont demandé, à cause de la vie chère, de porter cette somme de \$1,000 à \$3,000 et ils paieraient seulement 20 pour cent sur l'excédent d'honoraires au-dessus de \$3,000. Les officiers publics recevront de ce chef \$31,000 de salaires de plus par an.

Le bill et la résolution sont adoptés en troisième lecture à l'unanimité.

## Le bill des grands ponts

Le premier ministre appelle ensuite l'article 29. Il s'agit du bill des ponts. M. Duplessis semble surpris : le gouvernement devait retirer ce bill-là, dit-il.

M. Galipeault déclare que la politique que le gouvernement entend suivre n'est pas nouvelle. Elle est pratiquée dans la république voisine. "A des besoins nouveaux, dit-il, il faut des méthodes nouvelles. La transformation de la voirie a modifié la province. Les municipalités sont plus riches, elles ont des budgets plus considérables, etc. Les municipalités semblent inquiètes quand le gouvernement leur dit qu'il n'a pas les moyens de construire ces ponts."

M. Galipeault cite plusieurs exemples, entre autres sur le Saguenay, à Gaspé, etc., où il faudrait construire tout de suite des ponts coûteux. Ces projets coûteraient \$15,000,000. Ce n'est pas tout, ajoute le ministre, il y a 4,000 ponts dans la province dont 3,000 à reconstruire. Cela, au dire de M. Ivan Vallée, ingénieur du ministère, coûterait \$45,000,000.

Le public, obligé de payer pour traverser en bac, ne paiera plus qu'un montant moindre pour un meilleur service de traversée.

M. Galipeault parle ensuite de son projet en regard de la politique des Etats-Unis.

Aux Etats-Unis il y a 233 ponts de péages et 82% appartiennent à des compagnies privées, et on en construit actuellement 29 autres.

M. Galipeault croit "qu'il saute aux yeux de tout le monde que le gouvernement a un problème à résoudre et qu'il faut songer, pour le résoudre, à la construction des ponts avec droits de péages, par des compagnies privées."

Il y a deux systèmes. Un dans lequel on dit "pendant 30 ou 40 ans vous exploiterez le pont que vous construisez en y prélevant un péage. Après ce délai vous reconstruisez le pont et ce sera notre propriété."

L'autre projet est celui par lequel l'Etat dit à la compagnie : "vous construisez le pont en y prélevant un péage, mais nous aurons le droit de le racheter, à certaines conditions après cinq ans."

Le ministère a aussi songé à garder un contrôle sur ces ponts, que les livres de ces compagnies resteraient ouverts et que lorsqu'il y aurait achat, le gouvernement ne paierait que les arriérés dépensés, plus un certain profit.

Les compagnies pourraient prélever un droit de péage. Si ce système pouvait être accepté et si des compagnies pouvaient être formées pour construire des ponts, le problème serait résolu, il n'en aurait rien coûté à la province et rien de plus au contribuable que ce qu'il paye ordinairement pour traverser un pont de péage.

"Je sais que ce bill sera discuté et commenté, dit-il, je ne suis pas

prophète, mais je crois pouvoir vous dire que dans un an, on voudra nous demander de recourir à ce système pour construire nos ponts."

M. Maurice Duplessis déclare que M. Galipeault, malgré son habileté, n'a trouvé aucune raison solide pour étayer son argumentation.

Il vient de donner deux motifs à l'appui de son bill, premièrement qu'il est urgent de construire certains ponts dans la province et, deuxièmement, que ces ponts seraient construits avec plus de profits pour la province de Québec si on les adjugeait à des compagnies privées.

Si les compagnies privées ont meilleur crédit que la province et si elles sont plus riches, cela ne peut prouver qu'une chose, constate le député des Trois-Rivières : l'incurie du gouvernement.

De plus, lorsque le ministre dit que les compagnies peuvent construire à meilleur compte que la province, c'est un aveu malheureux pour l'administration.

Quant à la politique des taux de péage, elle est surannée, vieille, antipopulaire et le gouvernement qui a prétendu l'abolir, ne devrait pas vouloir la rétablir chez nous.

M. Duplessis parle ensuite de la façon dont les compagnies pourraient profiter des contrats du gouvernement. Il rend hommage, à deux journaux, particulièrement le Devoir, qui a publié sur le sujet, des articles irréfutés et irréfutables.

Le projet est dangereux, condamnable, termine M. Duplessis, et plus vite on l'entermera, mieux ce sera pour la province.

## Explications de M. Taschereau

M. L.-A. Taschereau déclare que depuis quelques années la voirie s'est considérablement développée chez nous. Le gouvernement avait décidé d'abolir les ponts de péage, il n'y avait pas alors d'automobiles. Depuis, l'automobile est arrivée pour rester et elle augmente dans une proportion de 20,000 par an dans Québec. Le gouvernement a pris à sa charge l'entretien de la voirie, après beaucoup de démarches. La même situation se présente maintenant au sujet des ponts et il est devenu inévitable de charger des péages sur certains ponts, bien que cela lui répugne. Il n'est pas disposé à construire des ponts pour des millions et des millions sans imposer une petite redevance aux automobilistes. Les ponts ont été construits pour les automobilistes et ce sont 60% d'étrangers qui nous visitent qui payent nos ponts dans Québec.

Il y aurait maintenant quatre grands ponts à construire dans Québec. Un projet a été soumis à l'opinion publique et à la Chambre. Les plans seraient faits par le gouvernement et les ponts, construits par les compagnies. Les piétons et les cultivateurs y passeraient pour rien. Seuls les automobilistes d'ici et ceux de l'étranger dans une proportion de 60% paieraient pour traverser.

Certains journaux, déclare le premier ministre, ont vu dans ce projet un schéma, une chose malheureuse pour la province. Le gouvernement n'a pas peur de la critique, il y a peu de mesures proposées en Chambre par le gouvernement qui y aient échappé. Ce n'est donc pas la critique, dit-il, qui fait peur au gouvernement et lui fait demander la remise du bill à un an. C'est tout simplement parce que le projet de loi est nouveau et que le gouvernement veut que la population l'étudie qu'il demande la remise à un an.

M. Duplessis proteste de nouveau en disant que puisque les péages sur les ponts à l'île Perrot et à Bâtiscan sont plus que suffisants pour payer les intérêts et le fonds d'amortissement, il n'est pas nécessaire, pour le gouvernement de confier la construction des ponts à des compagnies.

Finalement, le comité rapporte progress.

## Nous répondrons l'an prochain

M. Guertin demande quand on répondra à une de ses questions. "Je crois que nous vous répondrons pour la prochaine session, dit M. Taschereau. La question est excessive longue; et une réponse complète nous prendra l'année."

Voici cette question.

1. Combien de contrats ont été accordés par chacun des départements de l'administration de la province : a. en 1927-28; b. durant les six premiers mois de l'exercice en cours ?

2. Combien de ces contrats, dans chaque département, ont été accordés : a. par soumission; b. au pourcentage ou autrement ?

3. Combien de contrats, dans chaque département, n'ont pas été accordés aux plus bas soumissionnaires ?

4. Qui a obtenu ces contrats dans chaque cas, dans chaque département ?

M. Guertin proteste, mais la chambre se lève.

## SEANCE DU SOIR

A la reprise du soir, la Chambre étudie une résolution de M. J.-E. Perrault relativement aux passages à niveau.

La résolution dit qu'à compter du 1er juillet 1929, le gouvernement pourra affecter une somme de \$300,000, pour l'exécution, le maintien et l'entretien d'ouvrages pour éliminer les passages à niveau des chemins publics dans la province. Les travaux d'élimination de ces passages à niveau consisteront dans l'élevation ou l'abaissement d'une voie publique au-dessus ou au-dessous d'une voie ferrée ou dans le détournement de la voie publique ou de la voie ferrée.

Il est aussi résolu : Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'autoriser le ministre de la voirie de faire avec le gouvernement du Canada, la commission des chemins de fer, les compagnies de chemins de fer, les municipalités, personnes, sociétés ou corporations, les contrats et conventions qu'il jugera nécessaires ou utiles à la mise à effet des dispositions de la loi qui accompagne les présentes résolutions.

La résolution est adoptée et le bill est aussi adopté en troisième lecture sur division.

On étudie ensuite la loi de la presse, dont nous parlons au début de cette chronique.

Georges LEVEILLE

LES SYNDICATS  
CATHOLIQUES

CONSEIL CENTRAL

Le Conseil Central des syndicats catholiques nationaux se réunit ce soir, à 8 heures 15, à la salle No 1, Edifice des syndicats catholiques, 1231, Demontigny est. Rapports des officiers, des délégués et des comités. Il y aura élection des membres qui doivent composer le comité exécutif, le comité d'organisation, le comité de l'éthique, celui des créances, auditeurs, etc... Installation des officiers élus à la dernière assemblée.

TAILLEURS DE CUIR

Le local No 5 des tailleurs de cuir du Syndicat catholique national des travailleurs en chaussures s'assemble ce soir, à 8 heures 15, à la salle des syndicats catholiques, 1231, Demontigny est. Tous les membres sont priés d'assister. Rapport de M. G. Laurier, agent d'affaires.

## SYNDICAT DES BOULANGERS

Demain soir, salle No 5, édifice des syndicats catholiques, 1231, Demontigny est, assemblée du Syndicat catholique des boulangers. Deux causes ont été faites à l'heure actuelle contre des maîtres-boulangers qui ont violé le repos du dimanche. Il y aura comparution des accusés mardi prochain à la Cour de police. Un rapport complet sera donné par M. O. Bernier sur le sujet.

On annonce aussi l'excellente nouvelle de l'incorporation légale du Syndicat des boulangers. Celui-ci a l'existence légale depuis le 9 mars dernier.

Tous les boulangers syndiqués ou non sont instamment invités à cette réunion. Des décisions graves seront prises intéressant toute l'industrie.

## SYNDICAT DE CONFECTION

Le Syndicat catholique de la confection a tenu sa réunion d'élections des officiers avec le résultat suivant : Président, C. Bernier; vice-président, L. Winner; secrétaire-archiviste, A. Bleau; assistant-secrétaire, Mlle P. Poissant; trésorier, W. Levasseur; 1er censeur, A. Monneau; 2ème censeur, Mlle J. Couture; commissaire-ordonnateur, S. Spérano; visiteurs des malades : M. C. Boissonneault, A. Giroux; MM. H. Laplante, E. Villeneuve.

Il y aura installation des officiers à la prochaine assemblée qui aura lieu lundi, le 15 avril prochain. A cette occasion, le Syndicat organise une soirée récréative à laquelle tous les membres sont cordialement invités.

## Victoire libérale et victoire conservatrice en Angleterre

Bath, Ang., 22 (S.P.A.) — Les conservateurs ont remporté le comté de Bath dans l'élection partielle d'hier. Baillie Hamilton, candidat du gouvernement fut élu par 11,171 voix; C.-R. Daniels, libéral, eut 7,225 votes, et G.-C. Desmond, travailliste, 6,359.

Chester, Ang., 22 (S.P.A.) — Le parti libéral a remporté son sixième siège depuis les dernières élections générales de 1924 : M. R.-J. Russell a été élu dans Eddisbury, division de Cheshire, dans l'élection partielle d'hier. Russell, libéral, eut 10,223 votes; Fenwick, Palmer, conservateur, 8,931.

## Ecole des Hautes Etudes Commerciales

COURS GUYOT

Vendredi, 22 mars — "La soie naturelle et artificielle" — Projections fixes et cinématographiques. A 5 heures de l'après-midi, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales. Entrée libre : 535 avenue Viger. Dernier cours.

## Jeune fille écrasée à mort par un autobus

Cécile Vogin, 28 ans, 4074 avenue du Parc Lafontaine, a été broyée sous les roues d'un autobus à l'angle des rues St-Hubert et Cherrier, vers 9h. 30 hier soir. La mort fut instantanée. La jeune fille venait de descendre d'un autobus, rue Cherrier à l'ouest de la rue St-Hubert; elle s'élança sur la chaussée pour prendre un autobus St-Hubert arrêté à l'angle sud-est des rues précitées, et fut écrasée par l'autobus dont elle venait de descendre, celui-ci tournant au sud sur la rue St-Hubert. La victime a été identifiée à la morgue un peu plus tard par son père et son frère.

## Récollection mensuelle à Saint-Henri

Au sous-sol de l'église Saint-Henri, aura lieu, dimanche prochain, la récollection mensuelle des anciens résidents de l'Ouest de Montréal, Verdun et Lachine. A 8 heures, confessions; 8 heures 30, messe et communion.

Au même endroit, aura lieu la retraite pascale des voyageurs de commerce et hommes d'affaires. M. l'abbé Léonidas Derome, chanoine de l'archevêché, sera le prédicateur. Ouverture de la retraite, mercredi soir, le 28 mars, à 7 heures 15.

## M. l'abbé Emile Dubois en deuil

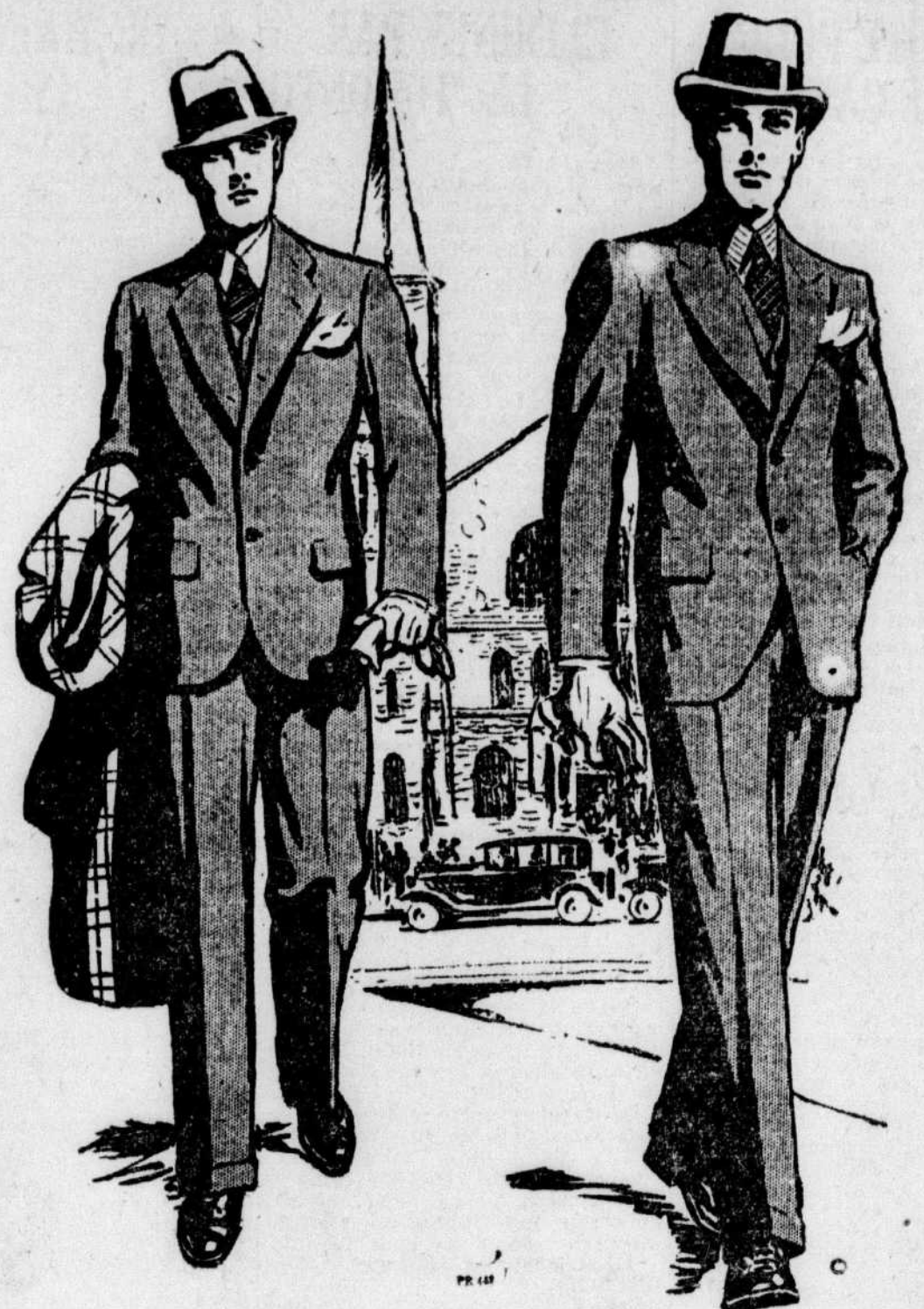
Sainte-Thérèse, 22. — Cette ville vient de perdre un vieux citoyen. M. Herménégilde Dubois, qui est décédé en sa 84e année. Il était père de M. l'abbé Emile Dubois, ancien professeur au séminaire, maintenant curé de Saint-Jovier.

Les funérailles auront lieu à Sainte-Thérèse demain, à 9h. 30. Le "Devoir" offre ses condoléances à M. l'abbé Dubois et à sa famille.

DUPUIS

## Messieurs:-- Etes-vous prêts pour Pâques ?

Vous trouverez chez Dupuis un assortiment des plus variés et à prix très modiques.



## Paletots de printemps

Tweed de laine de haute qualité — choix de coloris, dessins chevrons (herringbone) brun gris mélangés — modèles élégants et de bon goût — GUARDS ou SLIP-ON, demi-doublure de tissu Rayon — Confection soignée. SPECIAL AUTRES MODELES valant jus- 12.50 35.00

## 150 Complots à 2 pantalons

Tissu worsted — tweed anglais, ou écossais — tous de haute qualité dans un grand choix de nuances appropriées pour le printemps — modèles nouveaux — confection soignée. SPECIAL Valeurs jusqu'à 45.00. 29.50

DUPUIS FRERES — au rez-de-chaussée

## Chapeaux pour hommes

Marques de haute renommée telles que : BUCKLEY — doublure satin . . . 5.00 DUPREX . . . 5.00 DURA — doublure satin . . . 3.85 NOTRE SPECIAL — doublure satin . . . 2.95

DUPUIS FRERES — au rez-de-chaussée

## NOUVELLES COIFFURES du PRINTEMPS pour GARÇONS

|                                                                              |                                                     |                                                                                                             |                                                                          |                                                  |                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
|                                                                              |                                                     |                                                                                                             |                                                                          |                                                  |                                                          |
| <b>Bernie</b>                                                                | <b>Fédora</b>                                       | <b>Rara</b>                                                                                                 | <b>Béret</b>                                                             | <b>Fédora (rabattu)</b>                          | <b>"Jockey"</b>                                          |
| Se porte relevé ou rabattu — coiffe bien les garçons de 3 à 8 ans. Spécial — | préférée des plus grands, soucieux de leur élégance | Genre anglais — convient surtout aux petits, et un des plus nouveaux modèles de la saison — en grande vogue | Coiffe si bien les petits qu'il a encore été adopté pour cette saison-ci | Nouveau modèle en grande vogue — Ages 5 à 10 ans | Tout à fait gentil — sied à ravir — pour les plus petits |
| 1.75                                                                         | 1.95                                                | 1.75                                                                                                        | .98 <sup>ct</sup> 1.50                                                   | 1.75                                             | 1.65                                                     |

La mode présente de très jolies coiffures, pour garçons, cette saison. Les modèles illustrés ont été choisis et exhibés lors des récentes expositions de modes à LONDRES et NEW-YORK.

**Dupuis Frères**

Rue Sainte-Catherine, Saint-André, Demontigny et Saint-Christophe

J. N. DUPUIS, prés. honoraire    Plateau    ALBERT DUPUIS, président

A. J. DUGAL, p. d. délégué    5151    ARMAND DUPUIS, sec. tré.

OUVERTS LE SAMEDI SOIR JUSQU'A 10 HEURES

## Au Sénat

L'ELOGE DE FOCH

Ottawa, 22. — Le juge Duff, de la Cour Supérieure du Canada, a donné l'assentiment royal au bill du douzième provisoire, au Sénat, hier après-midi. Puis il y eut comme en Chambre des Communes l'éloge du maréchal Foch, de France, décédé récemment, d'abord par le sénateur Dandurand, leader du gouvernement en Chambre Haute, puis par le sénateur Willoughby, au nom de l'opposition conservatrice.

Le sénateur Dandurand a dit que Foch avait toujours été grand soldat, et croyait que la guerre est l'opposition des forces morales les unes contre les autres, avec les luttes matérielles comme instrument de ces forces morales. La conduite de Foch pendant la guerre mondiale avait la confiance de toutes les nations alliées. Comme il a eu le commandement sur un grand nombre de canadiens, le Canada a le devoir de prendre part au deuil qui éprouve actuellement la France.

Le sénateur Willoughby a souligné l'admirable attitude d'Earl Haig, qui s'est soumis pendant la guerre mondiale, au commandement de

Foch. Il n'y a pas de doute que l'histoire fera du maréchal disparu un des plus grands soldats des temps modernes. Il se joint au sénateur Dandurand dans l'expression de la sympathie canadienne à l'endroit de la France, dans son deuil cruel.

Demain, le Sénat ajournera ses séances jusqu'au 9 avril.

## Au Conseil législatif

Québec, 22. — Le Conseil législatif a tenu une séance hier après-midi et après avoir adopté quelques bills privés et publics et accepté les rapports des comités permanents de la Chambre Haute et des messages de l'Assemblée législative, s'est ajourné au mardi 26.

Le bill amendement la charte de la Cité de Montréal a subi à cette séance sa troisième lecture et a été adopté sans discussion et sans amendements.

Les bills suivants ont également été adoptés en troisième lecture après avoir été expliqués par M. J.-L. Perron :

Loi concernant la construction d'une voie carrossable sur le pont de Québec;

Loi modifiant la loi des pou-

voirs; Loi modifiant la loi de la pêche;

Loi modifiant la loi des convictions sommaires de Québec.

## Mort du chef des pompiers de Lachine

Le chef de pompiers Adolphe Laforce, de la brigade de Lachine, est mort à six heures hier soir, alors qu'on le transportait de sa résidence, 8, Neuvième Avenue, à l'hôpital. Il n'avait été malade que deux jours, mais hier, son mal avait empiré et son médecin avait décidé de l'envoyer à l'hôpital.

Le défunt était âgé de 49 ans et il avait été pendant 22 ans au service des départements de police et de feu à Lachine. En apprenant la nouvelle de cette mort, le chef Raoul Gauthier, de la brigade de Montréal, a exprimé son regret de voir disparaître un homme aussi capable.

La cité de Lachine lui fera des funérailles civiques lundi, à 9 h. 30. Le corps repose actuellement en chapelle ardente au poste de pompiers. Des représentants des départements de police et de feu de toute l'île de Montréal assisteront aux funérailles.

Vous cherchez le cadeau de Pâques inimitable ? Allez le choisir chez... Birks

**BIRKS**

DIAMANTAIRES PLACE PHILIPPE